

Préparer

la Nièvre

d'après-demain...

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Adopté par l'assemblée départementale le 1^{er} février 2021

nièvre
le département



1- CONTEXTE

Face à l'accélération du changement climatique au cours de la dernière décennie et à ses conséquences déjà observables et prévisibles sur le territoire nivernais, le Département de la Nièvre a adopté, en février 2020, sa première stratégie d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie repose sur les conclusions d'un diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre, réalisé en partenariat avec le Cerema et co-construit avec les acteurs du territoire. Ce diagnostic met en avant une vulnérabilité forte du territoire aux évolutions climatiques (hausse des températures et modification du régime des précipitations), tant concernant les milieux naturels que les activités humaines y prenant place.

Pour construire la « Nièvre d'après-demain », la stratégie adoptée par l'Assemblée départementale comprend trois axes stratégiques déclinés en dix objectifs, définissant les grandes lignes de l'action du Département sur le sujet pour les prochaines années :

- Une action départementale au service de la résilience territoriale ;
- Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques ;
- Une transition écologique par et pour les citoyens.

Le présent plan départemental d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique décline de manière opérationnelle ces ambitions et les objectifs qui y sont rattachés. Dans la continuité de la démarche de co-construction initiée lors de la phase de diagnostic, ce plan est le fruit d'une démarche participative associant les agents de la collectivité. Ce travail collectif a conduit à mettre en avant 53 actions regroupées en six chapitres, relatifs respectivement à la gouvernance et au pilotage de la démarche, à l'adaptation de l'institution départementale, de ses politiques publiques, de l'accompagnement qu'il propose aux territoires et enfin à la place laissée aux Nivernais dans ce processus.

Si ces actions participent à préparer le territoire et la population nivernaise aux conséquences du changement climatique, il demeure en même temps fondamental de réaffirmer l'ambition départementale en matière d'atténuation, l'un ne pouvant aller sans l'autre. A ce titre, un travail spécifique sera mené à partir de l'année 2021 afin de construire un plan départemental d'actions en faveur du climat, comprenant à la fois les actions d'atténuation et d'adaptation qui feront l'objet d'une mise en œuvre par le Département au cours des prochaines années.

ADAPTATION

Ajustements locaux aux conséquences spécifiques du changement climatique sur le territoire.

ATTÉNUATION

Actions visant à lutter contre les causes du changement climatique.

2 - RETOUR SUR LA CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

Après la phase amont de diagnostic de vulnérabilité ayant abouti au vote de la stratégie départementale en février 2020, le Département s'est engagé dans la déclinaison opérationnelle de cette stratégie. Cette déclinaison repose sur le souhait de la part du Département d'engager une démarche à même de contribuer à l'appropriation des enjeux climatiques par l'ensemble des agents de la collectivité.

La méthodologie employée a reposé sur cinq volets :

- une enquête menée à l'automne en partenariat avec le Cerema auprès de l'ensemble des agents du Département ;
- une série d'entretiens avec les membres de la direction générale et les directeurs de la collectivité, ainsi qu'auprès de plusieurs organismes associés du Département, réalisés par quatre stagiaires accueillis de octobre à décembre ;
- des ateliers de co-construction menés avec les agents du Département, également par les stagiaires évoqués ci-dessus ;
- des échanges avec d'autres Départements engagés sur cette thématique ;
- l'intégration des conclusions du travail mené par le Conseil Départemental des Citoyens en Transition au cours de l'année 2020, notamment s'agissant du volet « sensibilisation des publics » à l'adaptation au changement climatique.

L'enquête menée auprès des agents de la collectivité

Une enquête a été conduite auprès de l'ensemble des agents du Département, du 21 septembre au 13 octobre 2020. 475 réponses ont été enregistrées. Même si certaines d'entre elles ne sont pas complètes, elles permettent néanmoins de mettre en avant quelques grandes tendances.

Ainsi 403 agents (85 % des répondants) signalent percevoir des signes de changement climatique dans la Nièvre. 234 personnes (50 %) disent avoir entendu

parler du changement climatique dans le cadre de leurs missions. S'agissant de l'impact du changement climatique sur les missions des agents, les résultats montrent une connaissance ou une prise en compte moins importante. 108 personnes (23 %) estiment que leur service est impliqué dans l'adaptation au changement climatique. Seulement 20 agents signalent que leur service a engagé des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. Enfin, 284 agents (59%) considèrent que renforcer la place du changement du changement climatique dans les activités de leur service est une action moyennement difficile, voire difficile, à mettre en œuvre.

L'enquête a permis également aux répondants de faire des propositions d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. 94 agents ont ainsi contribué pour un total de 250 propositions. Ces propositions relèvent à la fois d'actions d'atténuation ou d'adaptation. Elles traduisent ainsi la nécessité d'accompagner la collectivité dans la connaissance des leviers mobilisables en matière d'adaptation au changement climatique mais également de faire le lien entre atténuation et adaptation au changement climatique. Il s'agit là d'un matériau qui fera l'objet d'une valorisation ultérieure.

Les entretiens

Les entretiens préalables avec les membres de la direction générale et les directeurs ont permis d'identifier les besoins de la collectivité en matière d'adaptation au changement climatique, à la fois dans son fonctionnement interne, dans ses politiques publiques et dans les modalités d'accompagnement des territoires. Ces entretiens ont en outre permis de conforter l'appropriation des enjeux liés à la vulnérabilité climatique du territoire, et de préparer les ateliers associant les agents.

Des entretiens ont également été menés auprès des principaux partenaires du Département. Ces entretiens ont notamment permis de tenir ceux-ci informés des suites de la démarche menée.

Les ateliers participatifs

Quatorze ateliers ont été conduits du 2 au 18 novembre 2020. Au total 91 agents ont participé. Six personnes ont participé deux fois, portant ainsi à 97 le nombre total de participations.

Ces ateliers ont été organisés selon deux logiques :

- une logique transversale s'appuyant sur des thématiques auxquelles plusieurs directions pouvaient contribuer ;
- une logique de mission s'appuyant sur l'organisation de l'administration.

Ateliers transversaux/thématiques	Ateliers "missions"
Conditions de travail	Ressources
Adaptation du patrimoine bâti	Autonomie et inclusion sociale
Jeunesse	Patrimoine bâti et patrimoine routier
Evolution des métiers, formation, recrutement	Développement territorial et Attractivité des territoires
Exigences environnementales	Ressources numériques
Usagers nivernais	Enfance/MADEF
Alimentation	
Budget vert	

Ces ateliers reposaient sur une organisation similaire qui avait pour finalité de :

- faire un retour auprès des agents sur l'enquête menée à l'automne ;
- travailler sur les notions d'atténuation et d'adaptation ;
- donner des éléments prospectifs de changement climatique sur la Nièvre à l'horizon 2050 ;
- travailler les solutions à mettre en œuvre dans chacune des thématiques transversales ou missions définies pour chaque atelier.

A l'issue des ateliers un compte-rendu a été transmis à l'ensemble des participants ainsi qu'aux directeurs concernés. Les éléments issus de ces phases de travail ont permis de construire progressivement les fiches actions du présent plan. Tout comme certains résultats qualitatifs de l'enquête agent, des propositions portant sur des enjeux extérieurs au strict champ de l'adaptation au changement climatique ont été formulées, et seront prises en compte par la suite dans les autres démarches de la collectivité.

Un temps de travail en comité de direction a enfin permis de compléter le travail réalisé pour réfléchir notamment à la mise en œuvre et la pérennisation de la démarche au sein de l'administration.

Enfin, une démarche expérimentale a été imaginée sous la forme d'un atelier pour réfléchir à la manière dont les territoires intra-départementaux pourraient se saisir d'une telle démarche. Au regard des enjeux considérés, il a été proposé le territoire du Haut Nivernais Val d'Yonne en tant que territoire pilote pour porter la territorialisation de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Compte-tenu de contraintes organisationnelles liées au contexte sanitaire, cet atelier n'a pu être mené avant l'adoption du plan d'actions.



Le benchmark

Ce travail a été complété par un benchmark auprès de plusieurs institutions afin de consolider les actions proposées ou l'organisation mise en place autour de ces questions d'adaptation au changement climatique. Les structures contactées sont les suivantes :

- Département des Pyrénées-Orientales
- Département de l'Isère
- Finistère Ingénierie Assistance (Agence technique départementale)
- Alterre Bourgogne-Franche-Comté

3 - GUIDE DE LECTURE

Les fiches d'actions présentées ci-après comportent un onglet "priorité", classé de 1 à 3. Si toutes les actions sont importantes, cette priorisation est nécessaire pour phaser la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Priorité 1 : actions à décliner le plus urgemment. Elles recouvrent d'une part les actions dont la mise en œuvre est nécessaire au reste du plan d'actions (sensibilisation et formation interne notamment...), d'autre part les actions les plus rapides à exécuter, notamment celles qui s'inscrivent dans la continuité d'actions existantes.

Priorité 2 : actions à décliner à compter de l'année 2021 et ultérieurement, en partie à la suite des actions de priorité 1.

Priorité 3 : actions nécessitant un temps de travail complémentaire en vue de les rendre pleinement opérationnelles. La priorité 3 n'indique nullement que ces actions ne sont pas importantes mais qu'elles sont plus complexes à mettre en œuvre ou qu'elles ne conditionnent pas les autres actions.

La case "**durée de l'action**" indique quant à elle le temps de déploiement de celle-ci après lancement, ainsi que le délai de perception de ses effets. Aussi, une action peut-elle être urgente à déployer, mais sa réalisation s'inscrire sur le long-terme. Elle sera alors classée "1 - longue"

Les fiches comportent en outre un onglet "moyens" : Il s'agit essentiellement des agents à mobiliser et du coût éventuel des actions (coûts des formations, des matériaux, des fournitures...). Pour la majorité des actions, il est considéré que le changement climatique constitue une variable à prendre en compte par les équipes dans la réalisation de leur travail. Un besoin d'animation de la stratégie est néanmoins identifié.

Les indicateurs proposés dans les fiches sont une première base de travail. Le principe est de partir d'indi-

cateurs simples à observer, essentiellement des indicateurs d'activité des services, pour s'assurer de leur bon suivi. Pour reprendre un post-it écrit lors d'un atelier, il faut "faire simple, mais faire". Dans un second temps, ces critères pourront donc être enrichis et affinés. Cela rejoint l'idée qu'il s'agit d'une démarche évolutive et vivante.

Aux indicateurs s'ajoutent parfois des objectifs. Les fiches proposent des objectifs lorsqu'il a semblé plus facile d'évaluer les efforts qui peuvent être fournis. Toutes n'en contiennent pas, partant du principe que la plupart nécessite d'abord un état des lieux de l'existant avant de pouvoir fixer ces objectifs. En tout état de cause, les objectifs devront être soumis à un arbitrage politique.

4 - CONDITIONS DE RÉUSSITE

La condition de réussite primordiale du plan est la transversalité. En effet, l'adaptation au changement climatique concerne tout le monde. Il s'agit donc d'acculturer l'ensemble des équipes à cette problématique. Ce principe de transversalité se retrouve dans les ateliers qui ont été menés ainsi que dans le plan d'action et les feuilles de route des différentes directions qui en ont résulté. En outre, l'acquisition et le partage des connaissances scientifiques et techniques par tous les agents est indispensable à cette mise en œuvre.

La deuxième condition de réussite concerne le portage politique et administratif de la démarche. Il s'agit de sensibiliser les élus aux vulnérabilités du département, aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et de faire connaître les actions proposées afin de faciliter les arbitrages nécessaires. S'agissant de l'administration, il s'agit de conduire un travail d'acculturation aux enjeux, avec l'idée que ces actions ne sont pas tant une charge supplémentaire qu'un renouvellement des missions nécessaire au regard des nouvelles situations présentes et à venir.

La troisième condition de réussite concerne l'adhésion des agents de la collectivité aux enjeux de l'adaptation au changement climatique. Les ateliers ont révélé des opportunités avérées pour sa réalisation. Dans un contexte pourtant difficile, ceux-ci ont fait preuve d'un engagement certain dans la démarche : ils ont été force de proposition pour adapter leurs missions et les politiques publiques, ils ont fait part d'un désir de connaissances sur le sujet du réchauffement climatique et souvent les échanges furent constructifs et enthousiastes. Ils ont, en outre, été en demande de renouvellement de ce type de pratiques au sein de la collectivité. Pour autant, des freins existent aussi et leur prise en compte dans le management des équipes, à tous les niveaux

de la collectivité, est essentielle à la réussite du plan d'action.

Un sentiment de lassitude a pu ainsi être régulièrement exprimé quant à l'organisation de démarches participatives dans la collectivité, qu'il s'agit de surmonter collectivement.

5. SYNTHÈSE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le plan d'actions comprend six axes et cinquante-trois actions.

Le premier axe, intitulé « **Piloter et animer le plan départemental d'adaptation au changement climatique** », décrit les engagements de la collectivité en matière de pilotage et d'animation de la démarche, afin de garantir son appropriation et son inscription dans la durée, gage de son efficacité.

Le deuxième axe, intitulé « **Observer les impacts du changement climatique en Nièvre pour s'adapter** », doit permettre de disposer d'un outil actualisé d'observation et de documentation du changement climatique en Nièvre, en lien avec les démarches régionales et nationales existantes. Ces données bancarisées au sein de l'observatoire départemental constitueront la matière première permettant à la fois d'adapter l'action du Département, mais aussi de mesurer l'efficacité des mesures d'adaptation mises en œuvre.

Le troisième axe, intitulé « **Adapter l'organisation du Département face aux dérèglements climatiques** », répond à deux types d'enjeux: d'une part, la prise en compte des impacts du dérèglement climatique sur les conditions de travail des agents et l'obligation de penser la qualité de vie au travail en conséquence (conditions d'utilisation des bâtiments ; liens avec les enjeux de santé et de sécurité au travail...) ; d'autre part, le développement des compétences des agents afin de mieux intégrer les enjeux climatiques dans les missions de la collectivité.

Le quatrième axe, intitulé « **Adapter les politiques publiques du Département** », propose d'intégrer, pour chaque politique départementale, une analyse de vulnérabilité au changement climatique et des actions permettant de prévenir et limiter les risques de réalisation d'aléas climatiques. Toutes les politiques publiques sont concernées, à la fois dans le secteur social et médico-social, l'aménagement et le développement des territoires ou encore l'éducation.

Le cinquième axe, intitulé « **Accompagner l'adaptation des territoires** », a pour objet de préciser les

conditions techniques et financières de l'accompagnement départemental, en particulier en veillant à une prise en compte plus importante des analyses de vulnérabilité dans les projets soutenus, mais également par la structuration d'un réseau départemental d'experts en matière de climat, à même d'accompagner techniquement les projets des territoires.

Enfin, le sixième axe, intitulé « **Renforcer le pouvoir d'agir des citoyens dans la lutte contre les dérèglements climatiques** », vise à sensibiliser les Nivernais sur ces questions ainsi qu'à renforcer leur « pouvoir d'agir ». A ce titre, une large place est faite au Conseil Départemental des Citoyens en Transition, qui œuvre depuis près d'un an sur ces questions et dont les premières propositions ont été intégrées au présent plan d'actions.

La mise en œuvre de ce plan d'actions fera l'objet d'un suivi annuel, et les avancées seront intégrées au sein du rapport sur la situation du développement durable dans la collectivité.



LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1

PILOTER ET ANIMER

le plan départemental d'adaptation au changement climatique - **Pages 7 à 13**

2

OBSERVER

les impacts du changement climatique en Nièvre pour mieux s'adapter - **Pages 15 à 18**

3

ADAPTER

l'organisation du Département face aux dérèglements climatique - **Pages 19 à 34**

4

ADAPTER

les politiques publiques du Département - **Pages 36 à 66**

5

ACCOMPAGNER

l'adaptation des territoires - **Pages 67 à 72**

6

RENFORCER

le pouvoir d'agir des citoyens dans la lutte contre les dérèglements climatiques - **Pages 73 à 75**



1

PILOTER ET ANIMER LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FICHES ACTIONS

PILOTAGE

1.1

Piloter la mise en œuvre du Plan départemental d'adaptation au changement climatique (PDACC) et son suivi-évaluation

P7

1.2

Veiller à la cohérence de la stratégie départementale avec les autres actions de la collectivité ainsi qu'avec l'ensemble des autres démarches territoriales en cours

P8

1.3

Engager l'élaboration d'un «budget vert» au service de l'action climatique du Département

P9

ANIMATION

1.4

Animer le Plan départemental d'adaptation au changement climatique dans sa triple dimension : interne, territoires, citoyens

P10

1.5

Structurer et animer une offre départementale d'ingénierie dédiée à l'adaptation au changement climatique

P11

1.6

Créer un réseau de référents internes - les «Ambassadeurs du climat» - en charge de proposer et mettre en œuvre des actions d'animation auprès des équipes

P12

1.7

Communiquer sur les enjeux climatiques, en particulier ceux liés à la problématique de l'adaptation, au sein de la collectivité

P13



Action 1.1.

PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SON SUIVI-ÉVALUATION

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

S'assurer de la mise en œuvre des mesures proposées dans la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique et dans son plan d'actions, ainsi que son évaluation continue.

Description :

Le pilotage politique de la démarche sera assuré par le comité de pilotage prévu dans la stratégie, réunissant le Président du Département, ses vice-présidents et un représentant de chaque groupe siégeant à l'assemblée départementale. Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

Le suivi technique et administratif sera réalisé par le Comité de direction. Un point de suivi sera réalisé au moins deux fois par an.

Un réseau de référents - les ambassadeurs du climat - représentant toutes les directions se réunira une fois par mois pour faire remonter le suivi des mesures du terrain, échanger sur les bonnes pratiques et proposer de nouvelles actions d'adaptation.

Le comité des partenaires, ainsi que le Conseil Départemental des Citoyens en Transition, seront également conviés, au moins une fois par an, à un temps de travail permettant d'échanger sur le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions.

En sus, des équipes projets pourront être mises en place de manière ponctuelle sur des projets précis, intégrant possiblement des partenaires extérieurs (organismes associés, CT, associations, entreprises).

PILOTAGE

Direction du développement territorial

PARTIES PRENANTES

Toutes les directions

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

Débutée

À renforcer

MOYENS

Création d'un poste en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'adaptation. (cf. action 1.4.)

Temps à mobiliser pour le réseau des « ambassadeurs du climat »

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Suivi des indicateurs des autres fiches actions

Qualitatifs

Production d'un rapport annuel intégré au rapport sur la situation du développement durable dans la collectivité présentant l'avancée du projet

Action 1.2.		VEILLER À LA COHÉRENCE DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE AVEC LES AUTRES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AINSI QU'AVEC L'ENSEMBLE DES AUTRES DÉMARCHES TERRITORIALES EN COURS		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT				Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale
AXES STRATÉGIQUES		Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION		Objectifs : Assurer la cohérence des diverses actions mises en œuvre par la collectivité avec l'objectif d'adaptation au changement climatique Veiller à la prise en compte de l'objectif d'adaptation au changement climatique dans les diverses démarches territoriales en cours Description : L'adaptation au changement climatique est un sujet transversal qui concerne tous les acteurs publics. A ce titre, une double vigilance devra être observée : - d'une part, en interne, à ce que les différentes actions mises en œuvre ne soient pas en contradiction avec l'objectif de bonne adaptation, et inversement que les mesures d'adaptation ne contreviennent pas à d'autres objectifs tels que la lutte contre le changement climatique ; le budget vert constituera à cet égard un outil permettant de systématiser l'analyse des éventuelles contradictions. - d'autre part, en externe, afin d'inscrire la stratégie départementale dans les diverses démarches territoriales : SRADDET, Contrat de relance et de transition écologique, PCAET, Charte du PNR, etc.). Sur ces deux plans, le Conseil Départemental des Citoyens en Transition pourrait être mobilisé en plus des services afin de formuler des avis.		
PILOTAGE		Direction du développement territorial		
PARTIES PRENANTES		Toutes les directions Délégation à l'attractivité des territoires, aux nouvelles ruralités et à l'agenda 21 Conseil Départemental des Citoyens en Transition		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	Débutée	À renforcer
MOYENS				
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION		Quantitatifs	Nombre d'analyses de cohérences réalisées Part des dépenses départementales défavorables aux objectifs climatiques et environnementaux de la collectivité (cf. action 1.3. Budget vert)	
		Qualitatifs	Nombre d'avis rendus par le Conseil Départemental des Citoyens en Transition	

9

Action 1.3.

ENGAGER L'ÉLABORATION D'UN « BUDGET VERT » AU SERVICE DE L'ACTION CLIMATIQUE DU DÉPARTEMENT

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES

Axe stratégique 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Traduire la compatibilité entre le budget du Département et ses objectifs climatiques en identifiant, pour chaque direction, les dépenses qui contribuent à leur atteinte et celles ayant un impact contraire. Dans un second temps, définir des objectifs de « verdissement » de la dépense.

Description :

Un « budget vert » ambitionne d'évaluer la compatibilité entre des objectifs climatiques et environnementaux et les effets directs ou indirects des dépenses budgétaires réalisées par la collectivité. En pratique, après avoir formalisé les objectifs environnementaux et climatiques poursuivis ainsi qu'une méthode de classification des dépenses, il est possible d'identifier les dépenses favorables, défavorables ou neutres à l'égard desdits objectifs, et d'envisager des objectifs de « verdissement » des dépenses.

Un travail exploratoire sera effectué au cours du premier semestre 2021 pour proposer au nouvel exécutif un premier « budget vert » au cours de l'année 2022.

PILOTAGE

Co-pilotage Direction des finances et de la performance et Direction du développement territorial

PARTIES PRENANTES

Toutes les directions

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

1 agent référent par direction chargé du suivi du budget vert
Equipe projet en charge de l'accompagnement des directions dans le verdissement des dépenses

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

% de dépenses favorables à l'environnement dans le BP 2022
Evolution sur 3 ans

Qualitatifs

Action 1.4.	ANIMER LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS SA TRIPLE DIMENSION : INTERNE, TERRITOIRES, CITOYENS		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT		Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale	
AXES STRATÉGIQUES	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Assurer la mise en œuvre concrète des engagements pris dans la stratégie départementale et son plan d'actions Description : La réussite de l'adaptation de la Nièvre est d'abord et avant tout conditionnée par l'appropriation par chacun des vulnérabilités auxquelles il devra faire face. Pour autant, comme dans toute démarche transversale et partenariale, il apparaît qu'une animation dédiée apparaît comme une condition de réussite indispensable. A cet effet, des moyens dédiés d'animation (1 ETP) seront recherchés afin de garantir à la fois le suivi interne de la démarche, sa dimension territoriale, notamment dans la structuration d'une offre consolidée d'ingénierie mobilisable par le Département et les territoires, mais également dans sa dimension citoyenne, en faisant le lien avec les travaux du Conseil Départemental des Citoyens en Transition et plus largement dans le cadre des programmes de sensibilisation qui seront mis en place. Des cofinancements seront à ce titre recherchés.		
PILOTAGE	Direction du développement territorial		
PARTIES PRENANTES	Toutes les directions - Partenaires extérieurs - Conseil Départemental des Citoyens en Transition		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	1 ETP (à créer)		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Suivi des indicateurs des autres fiches actions	
	Qualitatifs	Existence de moyens dédiés à l'animation - Production d'un rapport annuel intégré au rapport sur la situation du développement durable dans la collectivité présentant l'avancée du projet	

Action 1.5.

STRUCTURER ET ANIMER UNE OFFRE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE DÉDIÉE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Disposer d'une offre d'ingénierie au niveau départemental à même d'accompagner à la fois l'institution départementale et les autres collectivités territoriales dans leurs projets d'adaptation au changement climatique.

Description :

L'adaptation au changement climatique fait intervenir des compétences multiples et le plus souvent émergentes. Il s'agit ici de renforcer le réseau d'ingénierie publique existant (services du Département, CAUE, Nièvre Ingénierie, Nièvre Aménagement, SIEEN, PNRM, etc.) en identifiant les compétences à acquérir pour disposer d'une offre globale d'accompagnement à laquelle le Département pourrait recourir, au même titre que d'autres collectivités (cf. action 5.3.).

Le Département ne serait pas forcément le chef de file et l'animateur de cette offre départementale, mais peut dans un premier temps identifier une offre théorique souhaitable et la comparer aux compétences actuellement disponibles sur le territoire. Un travail d'animation permettant de coordonner les diverses montées en compétence serait alors opportun. La question de la coordination éventuelle de ce réseau dépasse le cadre de la présence fiche action.

Cette offre d'ingénierie publique, qui existe d'ores et déjà sur certains champs de compétences, devra faire l'objet d'une médiatisation afin de la faire connaître.

PILOTAGE

Direction du développement territorial

PARTIES PRENANTES

Interne : DGA Aménagement et développement des territoires ; Délégation à l'attractivité des territoires, aux nouvelles ruralités et à l'agenda 21
Externe : Nièvre Ingénierie, CAUE 58, SIEEN, Nièvre Aménagement, PNR du Morvan

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Disponibilité de chaque partenaire

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Suivi d'activité du réseau : réunions, productions

Qualitatifs

Matrice de compétences

Action 1.6.		CRÉER UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS INTERNES - LES «AMBASSADEURS DU CLIMAT» - EN CHARGE DE PROPOSER ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'ANIMATION AUPRÈS DES ÉQUIPES		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT		Impacts sur l'organisation départementale		
AXES STRATÉGIQUES	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques			
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Poursuivre l'acculturation et la sensibilisation des agents de la collectivité au plus proche du terrain. Favoriser le travail en transversalité entre directions sur ces questions Identifier et valoriser les initiatives et bonnes pratiques en matière d'adaptation. Description : La construction du plan d'actions a conduit à une forte mobilisation des agents, tant par la participation à l'enquête menée en octobre 2020 qu'ultérieurement au sein de groupes de travail. Il s'agit de capitaliser sur ces expériences en valorisant l'engagement et en rendant compte du travail réalisé et de la manière dont celui-ci a été utilisé. L'intérêt ressenti par plusieurs agents sur ces questions pourrait être catalysé au sein d'un réseau des « ambassadeurs du climat », volontaires au sein de la collectivité ayant vocation à s'impliquer davantage sur la mise en œuvre de la stratégie, ce : - en bénéficiant de formations spécifiques sur le sujet (approfondissement des sujets climatiques, psychologie sociale, intelligence collective...) ; - en diffusant l'information au plus proche des équipes (dont nouveaux arrivants), et en miroir, en identifiant les bonnes pratiques susceptibles d'être remontées et valorisées ; en enrichissant les actions mises en place, voire en en proposant de nouvelles. S'agissant des actions à engager, pourraient être mis en place, sur le modèle des travaux du Conseil Départemental des Citoyens en Transition, des ateliers en transversalité sur des thématiques proposées par des ambassadeurs, ainsi que des visites de sites (naturels notamment) ou de réalisations abouties en matière d'adaptation au changement climatique.			
PILOTAGE	Direction du développement territorial			
PARTIES PRENANTES	Toutes directions			
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre	
MOYENS	Temps de formation des Ambassadeurs et coût de la formation Formalisation d'une lettre de mission pour les Ambassadeurs et sensibilisation de la hiérarchie			
PRIORITÉ	1	2	3	
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue	
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre Nombre d'ateliers organisés par les Ambassadeurs Nombre d'agents ayant participé à ces ateliers		
	Qualitatifs			

Action 1.7.		COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES, EN PARTICULIER CEUX LIÉS À LA PROBLÉMATIQUE DE L'ADAPTATION, AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT	n	Impacts sur l'organisation départementale		
AXES STRATÉGIQUES	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques			
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Sensibiliser les agents du Conseil départemental aux vulnérabilités de leur territoire ; Faire connaître les actions mises en œuvre par la collectivité afin d'y répondre. Description : L'adaptation de l'institution au changement climatique est conditionnée par l'adhésion de ses agents à la démarche. A ce titre, un effort soutenu de communication devra être réalisé à leur intention, tant afin de délivrer une information qualifiée sur le sujet, que pour faire connaître l'action de l'institution et ses impacts en la matière. Cela passe par la diffusion des principaux éléments du diagnostic de vulnérabilité, de la stratégie départementale et du plan d'actions, mais également par la valorisation du travail des équipes sur le sujet de l'adaptation, rôle assigné aux « ambassadeurs du climat » (cf. action 1.6.). Une enquête sur le format de celle menée en 2020 pourrait être reconduite à intervalles de temps réguliers afin de mesurer l'appropriation du sujet par les équipes. Enfin, le rapport sur la situation du développement durable de la collectivité, présenté lors du débat d'orientation budgétaire, pourrait permettre, en lien avec le budget vert, d'évaluer les actions menées.			
PILOTAGE	Direction du développement territorial			
PARTIES PRENANTES	Service Documentation et communication interne - Direction de la communication			
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre	
MOYENS				
PRIORITÉ	1	2	3	
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue	
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre d'actions de communication en rapport avec l'adaptation menées à l'année Baromètre issu de l'enquête « adaptation au changement climatique »		
	Qualitatifs			



2

OBSERVER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN NIÈVRE POUR MIEUX S'ADAPTER

FICHES ACTIONS

OBSERVATION	2.1	Intégrer l'observation du dérèglement climatique en Nièvre au sein de l'observatoire départemental, notamment par un renforcement des échanges avec les observatoires régionaux	P16
	2.2	Mettre en place un suivi d'observation spécifique du dérèglement climatique sur le patrimoine naturel du Département	P17
	2.3	Actualiser et diffuser le volet «risques naturels» du diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre au changement climatique, notamment auprès des services de l'Etat dans le cadre des différents plans de prévention	P18



Action 2.1.	INTÉGRER L'OBSERVATION DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN NIÈVRE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL, NOTAMMENT PAR UN RENFORCEMENT DES ÉCHANGES AVEC LES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT		Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale	
AXES STRATÉGIQUES	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Intégrer dans l'observatoire départemental et dans le SIG de la collectivité des données relatives à l'évolution du changement climatique dans la Nièvre (principales évolutions, vulnérabilités...). Valoriser et diffuser ces informations, et mener des analyses prospectives sur ces données pour éclairer les prises de décisions. Description : Pour adapter au mieux les politiques départementales au changement climatique, il est nécessaire d'identifier précisément les impacts de ce dernier sur le territoire nivernais, tant sur l'environnement que sur les populations. Afin d'intégrer cette dimension à l'observatoire des territoires et au SIG, il apparaît important de : Créer une action dédiée à l'étude des vulnérabilités du Département en lien avec l'ensemble des partenaires concernés (SDIS, PNR du Morvan notamment). Assurer une veille sur les études scientifiques liées au changement climatique et intégrer l'ensemble des données propres au territoire nivernais et développer une analyse spécifique sur la disponibilité de la ressource en eau. Alimenter annuellement un "portrait des vulnérabilités du territoire". Fournir, sur demande, aux territoires (EPCI, syndicats mixtes notamment) les données nécessaires à l'élaboration de leur diagnostic de vulnérabilité et à leurs projets d'adaptation au changement climatique. Un lien pourra être fait avec la stratégie régionale de la connaissance actuellement développée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.		
PILOTAGE	Délégation à l'attractivité des territoires, aux nouvelles ruralités et à l'agenda 21		
PARTIES PRENANTES	Interne : DDT, DSIN, Documentation - Communication interne Externe : SDIS, PNR du Morvan, Région Bourgogne-Franche-Comté, Alterre		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	1 ETP (apprenti ou contrat CIFRE possible) Coût de développement de l'outil Accompagnement éventuel par un prestataire extérieur Formation (coût et temps) des agents concernés		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de paramètres suivis au titre du changement climatique en Nièvre - Nombre de sollicitations des territoires sur le sujet	
	Qualitatifs	Mise en place d'une action spécifique d'étude des vulnérabilités Rapport annuel "Portrait du territoire"	

Action 2.2.		METTRE EN PLACE UN SUIVI D'OBSERVATION SPÉCIFIQUE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU DÉPARTEMENT		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT			Impacts sur les ressources Impacts sur l'organisation départementale	
AXES STRATÉGIQUES		Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif n°4 : Protéger la biodiversité nivernaise et valoriser les solutions d'adaptation fondées sur la nature		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION		Objectif : Observer les conséquences spécifiques du changement climatique sur le patrimoine naturel départemental (forêts et ENS principalement) Valoriser cette donnée en faisant évoluer les plans de gestion en conséquence. Description : Outre une observation générale des conséquences du changement climatique en Nièvre, il apparaît opportun de mettre en place un suivi spécifique sur le patrimoine naturel départemental, en particulier les forêts et les espaces naturels sensibles. Pour ce faire, il convient à la fois de mettre en place des protocoles d'observation in situ et de lier ces observations avec des données plus générales développées par la communauté scientifique. A terme, il s'agirait également d'identifier ces espaces naturels comme lieux à la disposition de programmes de recherches sur le changement climatique. La finalité de cette action sera, outre la production de références qualifiées pour la Nièvre, de pouvoir faire évoluer les plans de gestion.		
PILOTAGE		Direction du développement territorial		
PARTIES PRENANTES		Délégation à l'attractivité des territoires, aux nouvelles ruralités et à l'agenda 21		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS				
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION		Quantitatifs	Nombre d'indicateurs retenus Nombre de sites couverts	
		Qualitatifs	Intégration de la variable « climat » au sein des plans de gestion	

Action 2.3.

ACTUALISER ET DIFFUSER LE VOLET « RISQUES NATURELS » DU DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DE LA NIÈVRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOTAMMENT AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DIFFÉRENTS PLANS DE PRÉVENTION

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Valoriser les données produites au sein du diagnostic de vulnérabilité du territoire, notamment sur les risques naturels, en veillant à leur diffusion et intégration par les services de l'Etat et le SDIS 58.

Actualiser à intervalles de temps réguliers ce diagnostic de vulnérabilité.

Description :

Le Département, en lien avec le Cerema et en partenariat avec les forces vives du territoire, a produit un diagnostic de la vulnérabilité de la Nièvre au changement climatique. Ce travail, qui documente l'ensemble des champs concernés par le dérèglement climatique en cours, a fait l'objet d'une synthèse devant être diffusée en début d'année 2021.

Ce diagnostic de vulnérabilité ne sera toutefois véritablement opérant qu'à la condition d'être intégré, à la fois dans les propres politiques départementales (cf. axes 3 et 4 du présent plan), mais aussi et surtout par les instances en charge de l'établissement des différents plans de prévention (services de l'Etat, SDIS...). Aussi il convient de veiller tout à la fois à la bonne diffusion et intégration de ces informations, ainsi qu'à leur actualisation. En tout état de cause, ce diagnostic pourra être enrichi par les informations dont disposent ces différentes instances.

Les actions visant à répondre à ces vulnérabilités, notamment par l'apprentissage d'une « culture du risque », fait l'objet d'un travail spécifique.

PILOTAGE

Directrice générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires

PARTIES PRENANTES

Toutes les directions - Services de l'Etat - SDIS 58

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre d'indicateurs de vulnérabilité suivis

Qualitatifs

Intégration des vulnérabilités du territoire au changement climatique dans les divers plans de prévention



3

ADAPTER L'ORGANISATION DU DÉPARTEMENT FACE AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

FICHES ACTIONS

RH FORMATION	3.1	Intégrer la problématique de l'adaptation au changement climatique dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité	P20 P21
	3.2	Définir des modalités d'organisation du travail adaptées aux dérèglements climatiques en cours, et notamment en cas d'événement climatique extrême (canicule notamment)	P22 P23
RH - SST	3.3	Intégrer les problématiques liées au changement climatique dans les enjeux de santé et de sécurité au travail	P24 P25
	3.4	Penser la commande et les travaux publics comme vecteurs de la lutte contre le changement climatique	P26
RESSOURCES	3.5	Mettre en place une ingénierie financière au service de l'adaptation au changement climatique	P27
	3.6	Cartographier les risques juridiques et financiers du changement climatique pour la collectivité	P28
	3.7	Renforcer la veille sur l'adaptation au changement climatique dans le centre de documentation interne	P29
PATRIMOINE BÂTI	3.8	Planifier l'adaptation du patrimoine départemental dans le cadre d'un plan stratégique patrimonial	P30 P31
	3.9	Poursuivre l'évolution des pratiques et des méthodes en matière d'aménagement et de construction en vue d'une meilleure adaptation	P32 P33
DSI	3.10	Renforcer la protection des infrastructures informatiques et des données départementales face aux aléas climatiques extrêmes	P34



Action 3.1.

INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe stratégique 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif opérationnel 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Organiser la montée en compétences des agents de la collectivité sur les questions climatiques, à la fois dans la compréhension globale du phénomène et dans leurs métiers respectifs ; Intégrer la dimension « climat » dans la GPEC de la collectivité (mutations internes, recrutements, départs...).

Description :

Intégrer la problématique de l'adaptation au changement climatique dans la refonte du plan de formation en cours :

Sensibiliser et acculturer tous les agents aux enjeux de l'adaptation, en s'attachant tout particulièrement aux agents qui sont en relation avec les usagers. Avoir une vigilance particulière envers les agents des collèges, des routes, du canal et les assistants familiaux. S'appuyer sur le centre de documentation interne et sur le futur espace dédié à ce sujet sur l'intranet et sur le réseau des Ambassadeurs du Climat.

Définir des parcours de formation spécifiques permettant la bonne mise en œuvre du présent plan d'actions, notamment sur des problématiques émergentes.

Veiller à associer les organismes associés ou autres partenaires et les élus aux actions de formation qui peuvent les concerner en termes d'adaptation au changement climatique.

Afin de développer les capacités de résilience et d'adaptation des agents face au réchauffement climatique, permettre l'accès via le CNFPT par exemple à des formations en psychologie sociale (comprendre le comportement des usagers face au changement climatique), en intelligence collective, en design de service, en nudge ou encore en management participatif.

Former le réseau des Ambassadeurs du Climat à l'animation d'ateliers et aux pratiques de formation. Former tous les agents à la gestion de crise liée à des épisodes climatiques extrêmes en lien avec le SDIS ou autres structures, sur le modèle des formations réglementaires premiers secours. Favoriser la culture des sorties apprenantes sur le sujet de l'adaptation.

Intégrer la problématique de l'adaptation changement climatique dans les mobilités internes :

Identifier et prendre en compte les activités liées à l'adaptation au changement climatique dans les fiches de postes :

Tenir compte de cette dimension lors des entretiens annuels.

Accentuer la mobilité préventive des agents notamment vieillissants travaillant sur des postes particulièrement sensibles au changement climatique (développer les stages d'immersion).

Ajouter un onglet Ambassadeurs du Climat dans les Missions ponctuelles.

Avoir un onglet de rappel Adaptation au changement climatique sur la trame même de la fiche de poste.

Recrutement :

Identifier et prendre en compte les activités liées à l'adaptation au changement climatique dans les fiches de postes. Tenir compte de cette dimension lors des entretiens annuels.

Travailler à l'attractivité des métiers et des stages liés à l'adaptation au changement climatique en présentant le Département comme innovant sur ces enjeux.

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Anticipation des départs : Repérer les postes structurants et/ou à forte valeur d'expertise ou de technicité en matière d'adaptation au changement climatique au niveau de chaque DG (DAT et DFP y compris).		
PILOTAGE	Direction des Ressources Humaines		
PARTIES PRENANTES	Interne : Toutes les DG et directions, Agents de la collectivité pour les formations en interne Externe : CNFPT, Autres prestataires de formation		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Demi-journées ou journées de travail pour les formateurs internes et les agents formés Financement des prestataires extérieurs Intégration d'un onglet Formation interne dans les fiches de poste		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de formations internes et externes organisées par an Nombre d'agents concernés sur l'ensemble de la collectivité Nombre de structures partenaires engagées Nombre d'élus ayant participé aux formations	
	Qualitatifs	Intégration de la dimension CC dans les fiches de postes Prise en compte des enjeux liés au réchauffement climatique et imprégnation des pratiques innovantes dans les activités quotidiennes des agents	

Action 3.2.

DÉFINIR DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU TRAVAIL ADAPTÉES AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES EN COURS, ET NOTAMMENT EN CAS D'ÉVÉNEMENT CLIMATIQUE EXTRÊME (CANICULE NOTAMMENT)

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Repenser l'usage des locaux pour mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique (fortes chaleurs, incapacité à circuler...). Cela doit permettre aux agents de bénéficier des conditions de travail les plus confortables possibles tout en maintenant la même qualité de service pour les usagers.

Adapter les pratiques de travail lors d'épisodes climatiques extrêmes (canicules, tempêtes, neige) tout en maintenant au maximum d'un côté la qualité du service public pour les usagers et de l'autre le lien social, le travail en équipe et en transversalité pour les agents.

Description :

Usage des locaux :

Disposer d'un état des lieux technique (surfaces, type de locaux) et un état des lieux des usages (type d'activités, capacité d'une activité à se mouvoir ...).

Établir un diagnostic au regard de la vulnérabilité à la chaleur (orientation du bâtiment, des locaux en fonction des usages ...).

Définir avec les directions occupantes les modalités de modifications d'usages des locaux et les impacts organisationnels en cas d'événement climatique :

nécessité d'envisager du télétravail

regroupement sur un autre site.

Mettre en place un planning de rotation annuelle des bureaux dans les bâtiments de la collectivité en prenant en compte les conditions extrêmes (froid/chaud) et les temps de vacance des locaux (RTT, congés annuels, congés maladie, absences pour formation). Y intégrer une charte des bons usages des locaux et du matériel. Permettre à chaque agent de se connecter au réseau à partir de tous les postes.

Créer des espaces de coworking dans les SAMS, les Centres d'exploitation routière, les collèges pour permettre aux agents de travailler au plus proche de leur domicile.

Mettre en place une plate-forme pour mutualiser les locaux de l'ensemble des acteurs publics du territoire.

Équiper chaque bâtiment d'une salle de pause avec pour les agents la capacité de pouvoir s'y restaurer.

Cette action alimentera les réflexions sur le plan stratégique patrimoniale bâti

Adaptation de l'organisation en cas d'événements extrêmes :

Recensement des problématiques propres à chaque direction pour définition de modalités de réorganisation des services et ce afin d'en assurer la continuité.

Réviser le protocole fortes chaleurs :

Mise en œuvre d'un protocole cohérent avec des applications potentiellement différentes selon les directions, mais bien expliquées aux agents. Mettre en place une flexibilité des horaires de travail avec une bascule sur le matin tout en préservant tant la qualité du service public que l'image de la collectivité.

Lorsque l'adaptation des horaires n'est pas possible (agents des écluses ou interventions urgentes des travailleurs sociaux), poursuivre l'adaptation des conditions extérieures (protections solaires, eau, voitures climatisées, cabanes).

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Établir un protocole de télétravail simple et aisément révisable : La mise en œuvre et les modalités d'application seront décidées par la direction générale en permettant le maintien de la qualité du service public. Mettre en place deux volets selon que le télétravail soit imposé ou concerté.		
	Dans la mesure du possible : Préserver des temps hebdomadaires en présentiel pour les activités les moins télétravaillables du type réunions, ateliers, entretiens... Maintenir un taux de présence suffisant pour préserver le collectif tout en garantissant et valorisant l'image de la collectivité auprès des usagers et des citoyens. Programmer l'équipement informatique des agents Mettre en place des formations sur la méthodologie du travail à distance et sensibiliser en amont de la période estivale (exemple : information avec le bulletin de paie, journal interne de la collectivité)		
PILOTAGE	Direction des Ressources Humaines		
PARTIES PRENANTES	DSIN et DPB principalement Toutes les autres DG et directions		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Financement du matériel informatique ½ journée ou journée de formation des agents Agent RH affecté à la gestion du protocole chaleur Coûts de l'adaptation des postes inamovibles d'un point de vue horaires		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Taux mensuel de vacance des locaux Nombre de télétravailleurs lors d'épisodes extrêmes Nombre d'agents simultanément en présentiel par service (valeur-cible du ratio présents/à distance à mettre en place) Nombre d'ordinateurs et/ou téléphones portables distribués Nombre de formation sur la méthodologie du télétravail organisés par an Nombre d'actions d'information et de sensibilisation	
	Qualitatifs	Satisfaction des personnels quant à la rotation des bureaux et à la mise en place des espaces de co-working Enquête de satisfaction des usagers quant aux services reçus en période de fortes chaleurs % des bâtiments intégrés dans la démarche Répartition de l'avancement selon les différentes phases : % au stade état des lieux/diagnostic % au stade définition des modalités % au stade protocole rédigé Maintien des liens sociaux et vigilance sur les RPS Satisfaction des usagers quant aux services reçus Satisfaction et bien-être des personnels quant à la mise en place de l'organisation du travail saisonnière (à la manière de celle faite par le Cerema sur l'ACC) Nombre de cabanes réalisées sur le canal Nombre de véhicules climatisés	

Action 3.3.

INTÉGRER LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ENJEUX DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Objectif 5 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Intégrer la variable « climat » dans le traitement des problématiques de santé et sécurité au travail.

Description :

Adaptation des services :

Adapter l'organisation du travail en cas de surcroît d'activités lié au réchauffement climatique (augmentation des demandes des usagers, augmentation des arrêts et/ou des accidents de travail).

Réinterroger les dotations d'EPI au regard des effets liés au changement climatique : association des agents à la définition du besoin et veille sur les nouveaux produits permettant un meilleur confort pour les agents en période de canicule notamment.

Mettre en place un protocole d'expérimentation pour permettre aux agents d'innover afin d'améliorer tant l'activité que les conditions de travail corrélées en périodes de fortes chaleurs ou de canicule.

Prévention :

Intégrer les enjeux liés à l'adaptation au réchauffement climatique dans la mise à jour du DUERP.

Formation des assistants de prévention et des managers (y compris de proximité) sur les risques physiques et psychosociaux liés au réchauffement climatique, notamment en ce qui concerne les postes physiquement et/ou psychologiquement particulièrement difficiles. Intégration de la prise en compte de cette dimension dans les lettres de mission et les feuilles de route.

Implication de la collectivité :

Mettre en place une chaîne de remontée d'informations des directions vers les services concernés des difficultés et obstacles rencontrés dans la prise en compte des enjeux RH liés à l'adaptation au changement climatique.

PILOTAGE	Direction des Ressources Humaines - (Service Condition de travail et de Relations Sociales tout particulièrement)		
PARTIES PRENANTES	Toutes les directions - CDG 58, Service de médecine préventive		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Constants		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre d'accidents de travail et d'arrêts-maladies en périodes climatiques extrêmes Établir des valeurs-cibles annuelles à atteindre basées sur l'état des lieux actuel de la collectivité Nombre de formations réalisées par an sur les risques STT Nombre d'expérimentations mise en place et validées	
	Qualitatifs	Bien-être et productivité des agents Satisfaction des usagers quant aux services reçus	

Action 3.4.

INTÉGRER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA POLITIQUE ACHATS DU DÉPARTEMENT

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe stratégique 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Mobiliser la commande publique pour contribuer aux objectifs de la collectivité en matière d'adaptation au changement climatique.

Description :

Intégrer des critères environnementaux, bio ou locaux dans les cahiers des charges, sur le modèle des clauses sociales. Ces critères et leur respect passent par une association des directions concernées.

Les textes permettent déjà des clauses environnementales: Directive 2004/18/CE du 31 mars 2004, Code de la commande publique (CCP).

Des critères existent déjà : critère des conditions de production et de commercialisation (article R.2152-7 du CCP), développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture...

En novembre le CD2E a publié le premier répertoire des clauses environnementales : laclauseverte.fr

Mettre en place une veille juridique autour de l'adaptation au changement climatique (Cedef, Ademe, DAJ, réseaux des acheteurs publics...).

Faire infuser la démarche en diffusant des marchés types auprès des collectivités.

Point de vigilance : Par expérience, le tissu économique nivernais peut avoir du mal à répondre à des cahiers des charges trop exigeants sur l'environnement. L'intégration de critères environnementaux doit donc passer par une phase préalable de sourcing. Sur le modèle des facilitateurs pour les clauses sociales, il convient donc de mobiliser un intermédiaire pour, d'une part, faire un état des lieux des possibilités des entreprises de manière à affiner la définition des besoins du département et, d'autre part, de permettre la montée en compétence de ces entreprises par une communication sur les besoins à venir du département. Cet intermédiaire pourrait être les chambres consulaires, les fédérations du bâtiment...

Le département pourrait également porter ces sujets au sein du Groupement des Acheteurs Publics de la Nièvre, ce qui permettrait le partage de bonnes pratiques et d'impulsions par l'exemplarité.

PILOTAGE

Direction de l'administration générale et des achats

PARTIES PRENANTES

Toutes les directions

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Cette action ne suppose pas de nouveaux moyens mais un renouvellement de l'exercice des missions

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Valoriser l'ensemble des marchés répondant à l'adaptation au changement climatique

Qualitatifs

Cf. critères dans les cahiers des charges

Action 3.5.		METTRE EN PLACE UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE AU SERVICE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT	n	Impacts sur l'organisation départementale		
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Axe stratégique 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques			
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Identifier et recourir aux outils financiers dédiés à la transition écologique pour financer les mesures d'adaptation ; Mener une veille et un accompagnement des directions sur les appels à projets liés au changement climatique dans les domaines les concernant. Description : Mettre en place une veille financière autour de l'adaptation afin d'identifier les appels à projets auxquels la collectivité pourrait répondre pour financer ses projets environnementaux. Etudier l'opportunité de mobiliser des outils financiers dédiés au financement de la transition écologique. Pour les projets portés par les services, apporter une assistance financière prenant en compte l'adaptation au changement climatique. Pour les infrastructures par exemple, il s'agit de raisonner en coût global du projet (choisir des matériaux peut-être plus chers mais qui nécessitent moins d'entretien et engendreront moins de coûts de fonctionnement), ce qui nécessite d'enrichir la définition des besoins et l'échange d'informations avec les directions métiers. La création d'un poste dédié à cette recherche serait nécessaire. Celui-ci pourrait être plus large que la seule recherche de cofinancements environnementaux et concerner l'ensemble des thématiques pour lesquelles cela serait nécessaire. Le coût de ce poste serait amorti par les financements obtenus.			
PILOTAGE	Direction des finances et de la performance			
PARTIES PRENANTES	Toutes les directions			
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre	
MOYENS	1 ETP pour la recherche de financements			
PRIORITÉ	1	2	3	
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue	
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de dossiers de cofinancements soumis Montant des financements obtenus et leur part dans le financement des projets		
	Qualitatifs	Diagramme présentant la diversité des modes de financement		

27

Action 3.6.		CARTOGRAPHIER LES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS DU CHANGEMENT CLIMATIQUES POUR LA COLLECTIVITÉ		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT	n	Impacts sur l'organisation départementale		
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Axe stratégique 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques			
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Identifier, anticiper et limiter les risques juridiques et financiers liés au changement climatique pour la collectivité. Description : Le changement climatique représente des risques financiers, juridiques et RH pour le département. L'objectif d'une cartographie est de les identifier afin de les limiter. Établir une cartographie des risques financiers : Prévoir des trajectoires des dépenses exceptionnelles et pertes de recettes pour différents types de risques. Ce travail rejoint ce qui a pu être fait sur les conséquences financières de la crise sanitaire. Établir une cartographie des risques juridiques : les événements extrêmes sont une source de contentieux administratif voire pénal, notamment sur les questions de santé. Il est essentiel de limiter les risques de condamnation en s'assurant que toutes les obligations de moyens et de précautions ont été respectées. Les aléas climatiques amènent aussi un renforcement et une attention particulière sera à porter aux assurances dommages ouvrage. Établir une cartographie des risques RH : Le changement climatique présente un risque de hausse des arrêts et accidents de travail. Il importe donc de prévoir les vacances de postes mais également les coûts de ces arrêts.			
PILOTAGE	DGA Administration et Ressources			
PARTIES PRENANTES				
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre	
MOYENS	1 agent par direction pour l'élaboration			
PRIORITÉ	1	2	3	
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue	
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs			
	Qualitatifs	Elaboration de la cartographie des risques		

Action 3.7.

RENFORCER LA VEILLE SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CENTRE DE DOCUMENTATION INTERNE

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Réaliser une veille pertinente et largement diffusée au sein de la collectivité sur les enjeux liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ainsi que sur les référentiels métiers, les nouvelles réglementations et toutes les pratiques innovantes sur ce sujet.

Description :

Renforcer une veille générale sur les enjeux liés au réchauffement climatique avec des bibliographies simples et facilement accessibles.

Poursuivre l'accompagnement et aider à préciser les besoins des directions dans leurs veilles spécifiques sur des thématiques ciblées : matériaux/EPI innovants ; nouvelles techniques d'entretien des routes ou d'isolation des bâtiments ; recommandations et dispositifs RH en lien avec l'adaptation ; nouveaux métiers ; etc.

Soutien documentaire à l'organisation des formations en interne.

Mise en place d'une plate-forme dédiée sur l'intranet du département.

PILOTAGE

Communication et documentation interne

PARTIES PRENANTES

Toutes les directions

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Moyens constants

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre de visites mensuels sur la plate-forme
Nombre de sollicitation du service sur cette thématique

Qualitatifs

Diffusion de la connaissance des enjeux liés au changement climatique et des pratiques afférentes dans la collectivité

Action 3.8.**PLANIFIER L'ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
DANS LE CADRE D'UN PLAN STRATÉGIQUE PATRIMONIAL****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT****n**

Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS****Axe 1 :** Une action départementale au service de la résilience territoriale**Objectif 5 :** Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Identifier dans le cadre du plan stratégique patrimonial en cours de définition un axe « adaptation du bâti départemental au changement climatique » ; Traiter de la question du confort d'été dans les établissements départementaux recevant du public.

Description :

État des lieux du patrimoine bâti départemental (recensement, diagnostics disponibles ou manquants, usages) et état des lieux techniques.

Diagnostic du patrimoine bâti départemental au regard :

d'un diagnostic de vulnérabilité de chacun des éléments du patrimoine des usages (adapté ou non aux besoins actuels).

des perspectives d'évolution des politiques publiques et de l'administration (besoins futurs).

Etablissement d'enjeux et objectifs d'intervention permettant :

d'optimiser le patrimoine (réhabilitation, vente, construction, usages tournants ...).

d'intégrer des ambitions pour des modalités opérationnelles innovantes (nouvelles techniques d'aménagement et gestion ; gestion de l'eau ; etc.) (Cf. fiche 3.9.).

d'inscrire la programmation des interventions dans un calendrier compatible avec les moyens budgétaires (lissage des budgets).

d'envisager des solutions d'adaptation de court terme lorsque cela s'avère nécessaire.

Capitaliser sur l'expérience du nouveau bâtiment de la MADEF

Suivi des frais de fonctionnement de la nouvelle MADEF comparés au caractère multi-sites (2) de l'ancienne :

Coût de fonctionnement interne (fluides ...).

Coût des mobilités (kilométrage des véhicules ...)

Suivi des données budgétaires dans la situation future (idem).

Analyse annuelle de l'impact et prospective sur une durée de vie du bâtiment (pondération si nécessaire au regard de l'augmentation des activités).

Cette stratégie intégrera également les éléments issus de la fiche d'action 3.2.

PILOTAGE	Direction du patrimoine bâti		
PARTIES PRENANTES	Toutes directions		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Marché d'étude sous forme d'accord cadre pluriannuel (équipe pluridisciplinaire : architecte, économiste de la construction, programmiste, environnement) Un.e chef.fe de projet pour suivi de l'étude		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de diagnostics de vulnérabilité bâti réalisés Suivi données "fonctionnement" MADEP Mobilités (kilométrage ...) Frais de fonctionnement du patrimoine	
	Qualitatifs	% du patrimoine (en surface) couvert par un diagnostic vulnérabilité Avancement rédaction du plan stratégique patrimonial	

Action 3.9.

POURUIVRE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DES MÉTHODES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION EN VUE D'UNE MEILLEURE ADAPTATION

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Être en veille sur les bonnes pratiques en matière d'ACC, les mettre en œuvre et les faire connaître.

Cette action concerne des actions d'adaptation de court terme (pas ou peu de travaux sur les bâtiments) ou des actions d'adaptation de plus long terme (projets de réhabilitations lourdes ou constructions neuves).

Description :

Veille technique (sur les ENR par exemple).

Organiser des visites d'opérations jugées exemplaires (a minima une visite/an) qui pourront intégrer des partenaires extérieurs (ingénierie départementale, CT). Systématiser une action de bilan et d'information après chaque visite (note de synthèse, sujet à évoquer en réunion de direction, journal interne de la collectivité...).

Pour les opérations structurantes :

Rédiger/mettre à jour un cahier des charges des clauses environnementales pour intégrer : les modalités techniques sur lesquelles la collectivité souhaite s'engager (Cf. liste sources d'inspiration).

une étude de vulnérabilité au démarrage de l'opération si elle n'est pas disponible.

une justification au stade APS des dispositions techniques retenues pour la prise en compte de la vulnérabilité.

Pour les opérations moins structurantes :

Établir un catalogue des bonnes pratiques et idées.

Réaliser des études d'opportunité pour objectiver les investissements, les gains attendus et éclairer la décision.

Exemple : Quel bilan d'un système de récupération d'eau de pluie pour le lavage des véhicules en tenant compte des contraintes techniques et réglementaires ?

Mettre en place des capteurs dans les bâtiments pour gérer et adapter la consommation des fluides

PILOTAGE	Direction du patrimoine bâti		
PARTIES PRENANTES	Interne: Direction de l'administration générale et des achats Externe: EPCI du territoire, Organismes associés		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS			
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de visites organisées Nombre d'étude d'opportunités	
	Qualitatifs	Bilan des idées mises en oeuvre et impact sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (à intégrer au rapport DD) Part des opérations structurantes couvertes par une étude de vulnérabilité préalable	

Action 3.10.		RENFORCER LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES ET DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES EXTRÊMES		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT			Impacts sur l'organisation départementale	
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		Axe stratégique 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION		Objectif : Assurer de la continuité du service public malgré des événements climatiques extrêmes pouvant fragiliser les infrastructures informatiques notamment. Description : La pérennité des infrastructures informatiques et la sécurité des données numériques sont à ce titre essentielles. Il s'agit donc également de penser la protection et l'accès aux archives numériques en cas d'événements extrêmes ou de pannes majeures d'électricité liés au changement climatique. Parmi les mesures d'ores et déjà identifiées : Sécuriser les infrastructures numériques et matérielles et intégrer la question de la pérennité des supports, formats et logiciels. Établir un protocole de gestion de crise pour garantir la sauvegarde et l'accès aux données en prévoyant des modalités de repli en cas d'indisponibilité des outils informatiques. S'entraîner à des situations d'indisponibilité durable des outils informatiques. Former l'ensemble des agents aux enjeux liés à la protection des données et diffuser les bonnes pratiques.		
PILOTAGE		Direction des systèmes informatiques et du numérique - Délégué à la protection des données		
PARTIES PRENANTES		Toutes les directions		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS		1 référent sur ces questions au sein de la DSIN		
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION		Quantitatifs	Élaboration du protocole de gestion de crise. Réalisation de l'exercice de gestion de crise. Nombre de sessions de formation organisées.	
		Qualitatifs	Suivi régulier de la sécurisation des infrastructures informatiques. Connaissance et mise en pratique des enjeux liés à l'archivage numérique. Compte-rendu de l'exercice annuel de gestion de crise.	



4 ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT

FICHES ACTIONS

ANALYSE DES RISQUES	4.1	Réaliser, pour l'ensemble des politiques publiques départementales, une analyse des risques liés au changement climatique afin de mettre en place des actions d'adaptation	P37
	4.2	Renforcer les mesures de prévention autour des conséquences des fortes chaleurs sur les enfants et les femmes enceintes	P38
PARENTALITÉ ENFANCE	4.3	Intégrer le changement climatique dans le plan d'accompagnement des établissements sociaux de l'enfance et la MADEF	P39
	4.4	Sensibiliser les enfants et adolescents confiés à la MADEF et au sein des MECS au changement climatique	P40
SOCIAL AUTONOMIE	4.5	Protéger les personnes âgées et/ou en situation de handicap lors des périodes de fortes chaleurs	P41
	4.6	Accompagner les établissements face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique	P42
SOCIAL DSL	4.7	Systématiser l'analyse des vulnérabilités climatiques dans les politiques sociales du Département, notamment dans l'accompagnement délivré (précarité énergétique, alimentaire...)	P43
SANTÉ	4.8	Intégrer les risques liés au dérèglement climatique sur la santé dans le cadre de la politique de prévention mise en œuvre par le Département	P44
ÉDUCATION	4.9	Poursuivre et structurer les actions de sensibilisation à destination des jeunes nivernais, notamment collégiens, sur les sujets liés au changement climatique : climat, énergie, alimentation, biodiversité, etc.	P45
	4.10	Adapter le patrimoine bâti des collèges ainsi que ses dépendances au changement climatique	P46
INFRASTRUCTURES MOBILITÉS	4.11	Etablir un plan stratégique patrimonial des infrastructures des mobilités	P47
	4.12	Réviser les plans d'intervention en tenant compte de l'analyse des vulnérabilités des infrastructures routières départementales	P48
	4.13	Poursuivre l'évolution des techniques et des méthode vers des pratiques plus durables et vertueuses en matière d'adaptation des infrastructures de mobilité au changement climatique	P49



4 ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT

FICHES ACTIONS

CULTURE ET SPORT	4.14	Soutenir les événements culturels et sportifs autour de l'adaptation au changement climatique	P50
HABITAT	4.15	Renforcer la plateforme territoriale de rénovation de l'habitat Nièvre Rénov et les aides départementales en matière de rénovation thermique du parc privé	P51
	4.16	Accompagner l'adaptation du parc social public au changement climatique	P52
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	4.17	Sensibiliser les publics, dont les plus vulnérables, sur l'alimentation	P53
	4.18	Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective nivernaise, notamment des collèges, en circuits de proximité	P54 P55
	4.19	Accompagner l'adaptation de l'agriculture nivernaise aux dérèglements climatiques	P56
	4.20	Faire de l'Agropole du Marault un outil ressource de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	P57
PATRIMOINE NATUREL	4.21	Préserver la biodiversité nivernaise et valoriser ses solutions face au changement climatique	P58 P59
	4.22	Construire une gouvernance partenariale de la ressource en eau afin de garantir sa disponibilité	P60 P61
TOURISME	4.23	Penser la pérennité du canal du Nivernais	P62
	4.24	Accompagner les collectivités publiques et les acteurs touristiques dans leur adaptation au changement climatique	P63
ATTRACTIVITÉ	4.25	Communiquer sur le bien-vivre et l'innovation dans le Département	P64
ARCHIVES	4.26	Accompagner les acteurs du territoire dans l'amélioration des conditions d'archivage de leurs documents face au changement climatique	P65
SDIS	4.27	Engager un travail conjoint avec le SDIS 58 sur l'adaptation des méthodes d'actions et d'intervention	P66

Action 4.1.	RÉALISER, POUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES, UNE ANALYSE DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AFIN DE METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'ADAPTATION		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT		Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale	
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Intégrer la variable climatique dans l'ensemble des champs d'action du Département afin d'anticiper leurs vulnérabilités et préparer leur adaptation. Description : Un travail d'évaluation de la sensibilité des métiers et compétences départementales au changement climatique a été réalisé en parallèle de l'établissement du diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre au changement climatique, en partenariat avec le Cerema. Ce travail a permis de formaliser, pour chaque direction de la collectivité, une feuille de route identifiant ses facteurs de vulnérabilités propres, ainsi que les mesures à mettre en œuvre afin d'engager un processus d'adaptation. Il s'agit à la fois de mettre en application ces feuilles de route, mais aussi de veiller à les actualiser régulièrement, notamment sur le volet diagnostic, ce afin de s'assurer que les réponses sont toujours adaptées aux vulnérabilités identifiées..		
PILOTAGE	Direction générale des services		
PARTIES PRENANTES	Toutes les directions		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS			
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de feuilles de route validées	
	Qualitatifs	Evaluation de la mise en œuvre des feuilles de route	

Action 4.2.

RENFORCER LA PRÉVENTION AUTOUR DES CONSÉQUENCES DES FORTES CHALEURS SUR LES ENFANTS ET LES FEMMES ENCEINTES

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur l'homme
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 1 : Protéger les Nivernais, en particulier les plus vulnérables, face aux risques climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Sensibiliser les parents aux conséquences des fortes chaleurs sur leur santé et celles de leurs enfants et les accompagner pour améliorer leur bien-être durant ces périodes.

Description :

Proposer des ateliers collectifs autour des questions d'alimentation, d'hydratation, de sommeil, d'habillement et de santé des enfants et femmes enceintes pendant les périodes de fortes chaleurs.

Systématiser un échange autour de ces questions lors des consultations PMI en période estivale.

Introduire des conseils relatifs aux bons comportements à adopter en cas de fortes chaleurs pour les femmes enceintes lors des consultations avec les sage-femmes.

PILOTAGE

Direction de la parentalité et de l'enfance

PARTIES PRENANTES

Interne : Direction du développement social local - Externes : CAF, ARS, centres sociaux

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Formation des agents à ces enjeux

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre d'ateliers organisés
% d'agents formés

Qualitatifs

Enquête de satisfaction des parents à l'issue de ces ateliers

Action 4.3.

INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX DE L'ENFANCE ET LA MADEF

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Inciter et accompagner les établissements sociaux de l'enfance couverts par un CPOM à intégrer des actions relatives à l'adaptation au changement climatique, tant sur le volet bâtiment qu'usagers.

Description :

Lien avec les établissements

- Poursuivre les visites d'accompagnement des établissements. Ces visites permettront de travailler avec les professionnels leurs besoins et sur les actions à engager (exemple : sensibilisation des usagers, gestes à adopter).

Cette action nécessitera une sensibilisation préalable des agents de la direction de la parentalité et de l'enfance.

Contractualisation via les CPOM

- Recenser les CPOM en caractérisant les éléments suivants : Établissements, échéances, actions relatives à l'adaptation au changement climatique
- Intégrer les actions de sensibilisation envers les usagers
- Intégrer des exigences environnementales de gestion du patrimoine : Économie en eau, en énergie ...

Pour les opérations bâti structurantes (réhabilitation, construction) :

- Imposer des exigences sur la base des clauses environnementales appliquées au patrimoine du département

Envisager un accompagnement en ingénierie financière pour les structures associatives.

Rechercher une solution d'accompagnement via Nièvre Habitat.

PILOTAGE

DGA SCS

PARTIES PRENANTES

Établissements couverts par des CPOM - ARS et CAF

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Moyens financiers des CPOM à niveau constant (reventilation)
Coordonnateurs PA/PH pour la contractualisation

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre de visites d'accompagnement réalisées
Nombre de CPOM intégrant des exigences environnementales

Qualitatifs

Rapport sur l'impact des CPOM sur les questions environnementales à mi-parcours et en fin de contrat

Action 4.4.

SENSIBILISER LES ENFANTS ET ADOLESCENTS CONFIÉS À LA MADEF ET AU SEIN DES MECS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Renforcer les connaissances des enfants confiés et accompagner leurs modifications de comportements pour mieux faire face aux risques climatiques

Description :

- Se saisir des activités de la vie quotidienne pour sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement (éco-gestes notamment).
- Poursuivre les activités pédagogiques en lien avec l'environnement (potager éducatif, visites d'exploitations agricoles...).
- Protéger et accompagner les enfants lors des vagues de chaleur avec un rappel des bons comportements et des activités adaptées.
- Créer un kit éducatif de sensibilisation au changement climatique et regroupant de bonnes pratiques à destination des MECS et des agents intervenants pour les mesures en milieu ouvert.
- Imaginer des dispositifs permettant d'analyser les modifications de comportement comme par exemple : suivi des pratiques dans les unités de vie, dans les établissements, concours entre unités de vie ou établissements

PILOTAGE

DGA SCS

PARTIES PRENANTES

Interne : DPE et MADEF - Externe : MECS ; ARS et CAF

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Crédits à mobiliser selon les activités réalisées
Formation (coût et temps) des agents à ces enjeux

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre de sorties pédagogiques réalisées en lien avec ce sujet
% d'agents formés (Valeur cible : 100%)
Création du kit éducatif

Qualitatifs

Action 4.5.**PROTÉGER LES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP LORS DES PÉRIODES DE FORTES CHALEURS****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur l'homme
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif opérationnel 1 : Protéger les Nivernais, en particulier les plus vulnérables, face aux risques climatiques

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Mettre en place des actions de prévention pour limiter l'impact des fortes chaleurs sur la santé des personnes âgées et en situation de handicap (information de ces personnes sur les bons comportements à adopter ; introduction de cette dimension dans les relations avec les partenaires intervenant auprès d'elles).

Description :

Cette action se décompose en deux volets.

Accompagner les usagers en se faisant le relais des actions de communication menées par les autorités sanitaires envers les plus fragiles sur les canicules :

- Mettre à disposition des fiches d'information dans les SAMS, à la MDPH et dans les accueils départementaux pour les personnes âgées et en situation de handicap et diffusion via le dispositif d'appui à la coordination.

Envoyer ces fiches par courrier postal et/ou courriel aux bénéficiaires de l'APA ou de l'AAH et/ou de la PCH.

Communiquer autour de cette question sur le site internet et les réseaux sociaux du Département et publier un article rappelant les bonnes pratiques dans le journal de la collectivité.

Inclure un rappel systématique des bons gestes en cas de canicule lors des visites à domicile de travailleurs sociaux du Département pendant la période estivale.

Intégrer la question des fortes chaleurs dans les relations avec les partenaires intervenant sur le champ de l'autonomie :

Avec les SAAD :

Évaluer les contrats de prestations d'aide à domicile au regard de l'accroissement des périodes de fortes chaleurs.

Introduire aux plans d'interventions à domicile des dispositions spécifiques activées lors de ces périodes pour répondre aux besoins spécifiques liées à ces conditions météorologiques extrêmes.

Avec le réseau des guichets de territoires :

Former et sensibiliser les professionnels de ce réseau aux impacts du changement climatique sur les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

PILOTAGE

Direction de l'autonomie

PARTIES PRENANTES

Direction du développement social local - Direction de la cohésion sociale et de la santé

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Formation (coût et temps) des agents à ces enjeux
Coûts liés à la réalisation des fiches d'information

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre de fiches distribuées
Article publié dans le Nièvre Mag' (Valeur cible : 1/an)
% d'agents formés (Valeur cible : 100%)

Qualitatifs

Action 4.6.**ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS FACE AUX ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Inciter et accompagner les établissements couverts par un CPOM à intégrer des actions relatives à l'adaptation au changement climatique. Cela concerne des actions envers les usagers ou des actions de gestion des établissements.

Description :

Lien avec les établissements

Poursuivre les visites "Qualité" des établissements. Ces visites permettront de travailler avec les établissements sur leurs besoins et sur les actions à engager (exemple : sensibilisation des usagers, gestes à adopter).

Cette action nécessitera une sensibilisation préalable des agents de la direction Autonomie.

Contractualisation via les CPOM

Recenser les CPOM en caractérisant les éléments suivants : Établissements, échéances, actions relatives à l'adaptation au changement climatique

- Intégrer les actions de sensibilisation envers les usagers
- Intégrer des exigences environnementales de gestion du patrimoine : Économie en eau, en énergie ...

Pour les opérations bâti structurantes (réhabilitation, construction) :

Imposer des exigences sur la base des clauses environnementales appliquées au patrimoine du département

Envisager un accompagnement en ingénierie financière pour les structures associatives. Rechercher une solution d'accompagnement via Nièvre Habitat.

PILOTAGE

Direction de l'Autonomie

PARTIES PRENANTES

Établissements couverts par des CPOM

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Moyens financiers des CPOM à niveau constant (reventilation)
Coordonnateurs PA/PH pour la contractualisation

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre de visites "Qualité" réalisées
Nombre de CPOM intégrant des exigences environnementales

Qualitatifs

Rapport sur l'impact des CPOM sur les questions environnementales à mi-parcours et en fin de contrat

Action 4.7.**ACCOMPAGNER LES PUBLICS FRAGILES ET VULNÉRABLES
DANS LEUR ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Une transition écologique par et pour les citoyens

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Systématiser l'analyse des vulnérabilités climatiques des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux du Département ;
Mieux préparer les publics accompagnés aux conséquences du dérèglement climatique via des parcours d'adaptation dédiés.

Description :

Le diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre a mis en avant la situation socio-économique du territoire comme potentiel catalyseur des vulnérabilités climatiques. Pour cette raison, il est aujourd'hui indispensable de formaliser une grille d'analyse permettant d'identifier les vulnérabilités des personnes accompagnées au regard des évolutions climatiques à venir et de mettre en place les dispositifs permettant d'y répondre.

A titre d'exemple, la principale vulnérabilité réside souvent dans l'état du bâti – dégradé – mettant les personnes en situation de précarité énergétique. Cela signifie que le confort d'été du logement est également dégradé. Aussi le rôle de détection et d'orientation du travailleur social vers les bons dispositifs – en l'occurrence la plateforme Nièvre Rénov' – est indispensable pour diriger les publics fragiles vers des parcours d'adaptation qui leur sont dédiés.

PILOTAGE

Direction du développement social local

PARTIES PRENANTES

Directions susceptibles d'intervenir dans la définition de parcours d'adaptation et dans leur mise en œuvre (DDT notamment) - Idem partenaires

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS**PRIORITÉ**

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Qualitatifs

Nombre de vulnérabilités intégrées à la grille d'analyse
Nombre de parcours d'adaptation dédiés créés
Nombre d'usagers accompagnés

Action 4.8.**INTÉGRER LES RISQUES LIÉS AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SANTÉ-PRÉVENTION MISE EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur l'homme
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 1 : Protéger les Nivernais, en particulier les plus vulnérables, face aux risques climatiques

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Poursuivre et amplifier les efforts « Pour une Nièvre en bonne santé » ;
Intégrer les risques liés au dérèglement climatique à la politique de prévention mise en œuvre par le Département.

Description :

Le dérèglement climatique aura des conséquences importantes sur la santé des populations. A cet égard, l'action du Département se concentrera, à court terme, dans la poursuite de l'effort en cours visant à redresser la démographie médicale du territoire.

Dans un second temps, il s'agira de mener des actions de prévention des risques pour la santé générés par le dérèglement climatique en cours.

PILOTAGE

Direction de la cohésion sociale et de la santé

PARTIES PRENANTES

ARS

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS**PRIORITÉ**

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Qualitatifs

Indicateurs propres à l'opération « Pour une Nièvre en bonne santé », notamment au regard de la démographie médicale

Action 4.9.

POURUIVRE ET STRUCTURER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES JEUNES NIVERNAIS, NOTAMMENT COLLÉGIENS, SUR LES SUJETS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : CLIMAT, ÉNERGIE, ALIMENTATION, BIODIVERSITÉ, ETC.

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

Objectif 1 : Sensibiliser les publics à la question du changement climatique

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Sensibiliser les jeunes Nivernais, notamment les collégiens, aux conséquences du dérèglement climatique dans leur département et leur donner envie d'agir pour y faire face.

Description :

En ce qu'ils subiront les effets futurs du changement climatique et du fait qu'ils sont encore en phase de développement cognitif, les collégiens sont un public prioritaire des actions de sensibilisation. L'objectif est donc d'en faire des relais de l'adaptation au changement climatique.

A cet égard, il convient de poursuivre et d'amplifier les actions de sensibilisation menées sur ces publics, en particulier au sein des collèges (appels à projets en matière de découverte de la biodiversité, d'agriculture et d'alimentation, d'éco-gestes...). La grande diversité des actions mises en œuvre nécessite une coordination de la part de la DEJES afin de s'assurer de leur pleine appropriation.

En outre, le Conseil Départemental des Jeunes et les éco-délégués ont un rôle à jouer en matière de relai dans les collèges. Aussi des actions de sensibilisation devront-elles leur être dédiées.

Enfin, différentes opérations pourront être mises en œuvre : concours d'initiative pour l'adaptation des collèges au changement climatique ; mobilités douces ; économies d'énergie ; etc.

PILOTAGE

Direction de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur

PARTIES PRENANTES

Direction du développement territorial - Education Nationale

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées à l'année

Qualitatifs

Questionnaire pour les collégiens sur leurs pratiques (consommation, alimentation, déplacements)
CR des travaux du CDJC

Action 4.10.		ADAPTER LE PATRIMOINE BÂTI DES COLLÈGES AINSI QUE SES DÉPENDANCES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT	n	Impacts sur l'organisation départementale		
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION		Objectif : Identifier dans le cadre du plan stratégique patrimonial en cours de définition un axe « adaptation du patrimoine bâti des collèges et ses dépendances au changement climatique » ; Description : Les collégiens sont exposés aux fortes chaleurs aussi bien en classe que lors des activités en extérieur. L'objectif est donc d'adapter les infrastructures pour des meilleures conditions d'études et de vie au collège. Dresser un état des lieux de la situation des collèges en termes d'isolation, de consommation énergétique, de zones d'ombres, de végétalisation (notamment des dépendances) Intégrer la préoccupation climatique et la qualité de l'air dans les plans de rénovation de l'existant. Outre le bâti, une action sur la végétalisation et l'ombragement des cours de récréation est à envisager (par exemple, désartificialisation) Les collégiens, notamment les éco-délégués, pourront être associés à l'aménagement des cours et espaces de convivialité Cette action s'intègre dans la stratégie patrimoniale à élaborer (3.8.) et passe par l'utilisation de techniques plus vertueuses (3.9.).		
PILOTAGE		Direction du patrimoine bâti		
PARTIES PRENANTES		Direction de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS		Frais de rénovation et construction Agents correspondants de la DPB		
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION		Quantitatifs	Nombre de collèges adaptés au changement climatique	
		Qualitatifs		

46

Action 4.11.**ÉTABLIR UN PLAN STRATÉGIQUE PATRIMONIAL DES INFRASTRUCTURES DES MOBILITÉS****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 1 : Protéger les Nivernais, en particulier les plus vulnérables, face aux risques climatiques

Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Intégrer à la stratégie d'intervention en cours de redéfinition le sujet de l'adaptation au changement climatique.

Description :

Développement de la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine routier : travail cartographique du CEREMA sur les routes du département à intégrer au SIG. réaliser des diagnostics et des études de vulnérabilité sur les routes départementales (par secteur).

Etablissement d'enjeux et objectifs d'intervention permettant :

d'optimiser le patrimoine (réhabilitation, projets neufs, déclassement si nécessaire...).

d'intégrer des ambitions pour des modalités opérationnelles innovantes (nouvelles techniques d'aménagement et gestion) (Cf. action 4.13.).

d'envisager le développement des mobilités douces ou des voies vertes dans le cadre des projets programmés.

d'inscrire la programmation des interventions dans un calendrier compatible avec les moyens budgétaires (lissage des budgets).

d'envisager des solutions d'adaptation de court terme lorsque cela s'avère nécessaire.

Amorcer un dialogue avec les services de l'Etat pour anticiper les questions de vulnérabilité des routes nationales desservant la Nièvre.

PILOTAGE

Direction du patrimoine routier et des mobilités

PARTIES PRENANTES

CT / Etat

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Marché d'étude sous forme d'accord cadre pluriannuel
Un.e chef.fe de projet pour suivi de l'étude

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre de kilomètres de RD couverts par une étude de vulnérabilité
% du patrimoine (kilomètres) couvert par un diagnostic vulnérabilité

Qualitatifs

Avancement rédaction du plan stratégique patrimonial

Action 4.12.

RÉVISER LES PLANS D'INTERVENTION EN TENANT COMPTE DE L'ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES

VULNÉRABILITÉS ET CHÂÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Objectif 1 : Protéger les Nivernais, en particulier les plus vulnérables, face aux risques climatiques

Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Adapter les pratiques des services pour la gestion du patrimoine routier à l'évolution des phénomènes climatiques et de leurs conséquences.

Description :

- Etat des lieux :
 - Etude de vulnérabilité CEREMA
- Diagnostic par un croisement entre l'état des lieux et :
 - les plans d'intervention actuels
 - les moyens humains et matériels disponibles
 - les organisations mises en place
 - Rédaction de nouveaux plans d'intervention intégrant notamment
 - Gestion en situation de crise
 - Viabilité hivernale
 - Organisation en cas de fortes chaleurs (lien avec action 2.4)

PILOTAGE

Direction du patrimoine routier et des mobilités

PARTIES PRENANTES

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre de plans d'intervention revus

Qualitatifs

Action 4.13.		POURSUIVRE L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES ET DES MÉTHODES VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES ET VERTUEUSES EN MATIÈRE D'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT				Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif 1 : Protéger les Nivernais, en particulier les plus vulnérables, face aux risques climatiques Objectif 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION		Objectif : Poursuivre l'évolution des pratiques dans les méthodes de travail et dans les choix techniques. Cette action concerne des actions d'adaptation de court terme (peu de travaux, gestion dans l'attente d'un projet plus structurant) ou des actions d'adaptation de plus long terme (projets structurants). Description : Assurer une veille technique Organiser des visites d'opérations jugées exemplaires (a minima une visite/an) qui pourront intégrer des partenaires extérieurs (ingénierie départementale, CT). Systématiser une action de bilan et d'information après chaque visite (note de synthèse, sujet à évoquer en réunion de direction, journal interne de la collectivité...) Porter une réflexion dans le cadre d'un réseau départemental avec les collectivités et les partenaires sur des techniques ou matériels innovantes (lien avec actions 5.4) : Etablir un catalogue des bonnes pratiques et idées Réaliser des études d'opportunité pour objectiver les investissements, les gains attendus et éclairer la décision Envisager des modalités d'expérimentation : Partenariats techniques Groupements de commande Budget recherche commun A défaut de réseau formalisé, cette réflexion peut être amorcée en interne au Département. Pour les opérations structurantes : Rédiger/mettre à jour un cahier des charges des clauses environnementales pour intégrer : les modalités techniques sur lesquelles la collectivité souhaite s'engager une étude de vulnérabilité au démarrage de l'opération si elle n'est pas disponible une justification au stade AVP des dispositions techniques retenues pour la prise en compte de la vulnérabilité.		
PILOTAGE		Direction du patrimoine routier et des mobilités		
PARTIES PRENANTES		Partenaires de l'ingénierie départementale		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS		Une journée/an avec un panel d'agents de la direction Un stagiaire (ex : BTS Travaux Publics / Besançon) pour les études d'opportunité		
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION		Quantitatifs	Nombre de visites organisées - Nombre d'étude d'opportunités	
		Qualitatifs	Bilan des idées mises en oeuvre et impact sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (à intégrer au rapport DD) Part des opérations structurantes couvertes par une étude de vulnérabilité préalable	

49

Action 4.14. SOUTENIR LES ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AUTOUR DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT	 Impacts sur les activités
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Intégrer les enjeux environnementaux et climatiques dans la politique sportive et culturelle du Département, tant en termes de programmation que de soutien aux événements organisés. Description : Réaliser un état des lieux des événements dans le département et le partager avec les acteurs des réseaux Culture et Sport en 2021. Il ne s'agit pas nécessairement de créer de nouveaux événements, la question de la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques devant être intégrée aux existants. Travailler avec chacun des acteurs sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, notamment par un accompagnement technique. Soutenir les événements dans les espaces culturels (réseau de lecture publique, musées, salles de spectacles et d'arts vivants...) pour lier la sensibilisation au changement climatique et les arts et s'appuyer sur le camion d'alimentation générale culturelle. Soutenir les événements sportifs autour de l'environnement : courses ou randonnées en forêt avec un volet d'éducation sur la biodiversité par exemple. Cette action peut également permettre de sensibiliser à la pratique sportive en période de fortes chaleurs (horaires, hydratation, équipement ...). Ces actions pourraient aussi s'adresser aux visiteurs afin de développer un tourisme responsable dans la Nièvre. Ces deux axes devront mobiliser les équipes du département mais reposent en grande partie sur les acteurs du territoire (collectivités, associations, réseaux). L'action passe donc par une concertation avec ces acteurs, voire des subventions incitatives ou des appels à projet. Après concertations, les actions prévues seront inscrites dans les conventions avec les acteurs. Il peut être intéressant de capitaliser sur l'événement Caracol (co-organisé avec l'UNSS) pour l'étendre et s'en inspirer pour les événements culturels. Pour le volet culturel, les actions pourront s'appuyer sur RESO.
PILOTAGE	Direction de la culture et du sport
PARTIES PRENANTES	Autres directions du Département - Collectivités du département - Nièvre Attractive - RESO Associations sportives, socio-culturelles et culturelles
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée À renforcer À poursuivre
MOYENS	1 référent culture, 1 référent sport
PRIORITÉ	1 2 3
DURÉE DE L'ACTION	Courte Moyenne Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs Nombre d'actions et participants
	Qualitatifs Bilan des conventions annuelles Bilan par réseau (sport, culture) tous les 2 ou 3 ans

Action 4.15.

RENFORCER LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION DE L'HABITAT NIÈVRE RÉNOV ET LES AIDES DÉPARTEMENTALES EN MATIÈRE DE RÉNOVATION THERMIQUE DU PARC PRIVÉ

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Accompagner les usagers et faciliter l'accès à l'information.
Réduire les consommations énergétiques et limiter les émissions de GES pour tous les ménages, notamment ceux en situation de précarité énergétique.
Améliorer le confort des logements des ménages les plus précaires et vulnérables.

Description :

- Renforcer l'accompagnement technique et les conseils en matière de rénovation performante des logements dans le cadre de Nièvre Renov.
- Pérenniser les aides à la rénovation tout en modulant les aides à la rénovation énergétique des logements en fonction de leurs performances.
- Favoriser l'auto-réhabilitation en développant un accompagnement en la matière.
- Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation : conférences, permanences.
- Informer et former les professionnels du social sur les dispositifs pour faciliter l'orientation des usagers.
- Élaboration d'un kit ludique sur le sujet que les travailleurs sociaux pourraient déposer chez les plus précaires pour les sensibiliser et les inciter à

PILOTAGE

Direction du développement territorial

PARTIES PRENANTES

Direction du développement social local - Direction de la cohésion sociale et de la santé
Agence locale de l'énergie et du climat de la Nièvre - EPCI disposant de la compétence habitat

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Budget annuel dédié
Formation (coût et temps) des agents à ces enjeux
Coût de la création du kit ludique

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre de subventions accordées au global (Valeur cible : 500/an) et par catégorie
Montant annuel des subventions accordées
Impact sur l'étiquette énergétique des logements
Nombre de conférences organisées
Nombre de permanences d'information réalisées (Valeur cible : 200/an)

Qualitatifs

Etude du profil des bénéficiaires, de leur localisation géographique

Action 4.16.**ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DU PARC SOCIAL PUBLIC
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Accompagner Nièvre Habitat dans l'adaptation de son patrimoine aux conséquences du changement climatique.

Description :

- Renforcer le volet « rénovation thermique des logements » dans la nouvelle convention de partenariat avec Nièvre Habitat en cours de négociation.
- Accompagner la mise en place d'autres actions d'adaptation : végétalisation, traitement de l'eau, jardins potagers...

PILOTAGE

Direction du développement territorial

PARTIES PRENANTES

Nièvre Habitat

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Convention pluriannuelle

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre de logements rénovés thermiquement

Qualitatifs

Autres mesures d'adaptation

Action 4.17. SENSIBILISER LES PUBLICS, DONT LES PLUS VULNÉRABLES, SUR L'ALIMENTATION	
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT	 Impacts sur l'homme
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Accompagner les bénéficiaires dans leurs achats et pratiques alimentaires pour favoriser les produits locaux (voire issus de l'agriculture biologique). Cette action rejoint celle identifiée dans le Projet alimentaire territorial départemental (Défi 3, enjeu 2). Description : Organisation d'ateliers cuisine avec les usagers des SAMS ou centres sociaux (public précaire, en insertion, familles,...). Mise en place de temps de travail autour des apports des produits, des besoins nutritionnels et des courses alimentaires. Organisation de repas bio et/ou locaux à domicile de manière ludique. Soutenir le développement des épiceries solidaires en circuits courts. Généraliser l'action menée au SAMS de Decize d'emmener les usagers à l'AMAP.
PILOTAGE	Direction du développement social local
PARTIES PRENANTES	Direction du développement territorial - DPE - Associations de type AMAP - Producteurs locaux
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée À renforcer À poursuivre
MOYENS	2 ETP par SAMS une demi-journée par mois pour les ateliers Formation (coût et temps) des travailleurs sociaux à ces enjeux
PRIORITÉ	1 2 3
DURÉE DE L'ACTION	Courte Moyenne Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs Nombre d'ateliers cuisine et d'événements à domicile organisés (Valeur cible : 200/an) Part des produits locaux, bios et non-transformés dans l'alimentation des bénéficiaires (Valeur cible : 50%)
	Qualitatifs Niveau de satisfaction auprès des usagers Amélioration des pratiques alimentaires des usagers

Action 4.18.

FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE NIVERNAISE, NOTAMMENT DES COLLÈGES, EN CIRCUITS DE PROXIMITÉ

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Accompagner les structures avec l'objectif de proposer une restauration collective de qualité à l'ensemble des publics de la restauration collective (écoliers, collégiens, résidents de foyers de vie ou d'EHPAD, bénéficiaires de portage de repas).

Accompagner la structuration d'une filière bio locale et participer à la création d'emplois sur le territoire. Etudier d'éventuelles mutualisations des moyens afin de réaliser des économies d'échelles. *Cette action rejoint le Projet alimentaire territorial (Défi 2, enjeu 2) et la fiche 4.12 de ce plan d'action.*

Description :

Développement de l'approvisionnement local :

Le Département a mis en place plusieurs actions visant à faciliter le recours, pour les restaurations collectives du territoire, aux circuits alimentaires de proximité. Il s'agit de renforcer ces actions (lutte contre le gaspillage alimentaire, Agrilocal 58, réseau des cuisiniers de collèges, formations en lien avec le CNFPT, etc.) et d'engager leur essaimage auprès d'autres restaurations collectives publiques ou privées.

Une réflexion est d'ailleurs en cours afin de mobiliser le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans la production, la transformation (légumerie, conserverie) et la livraison de produits locaux à la restauration collective des collèges.

Etudes d'éventuelles mutualisations :

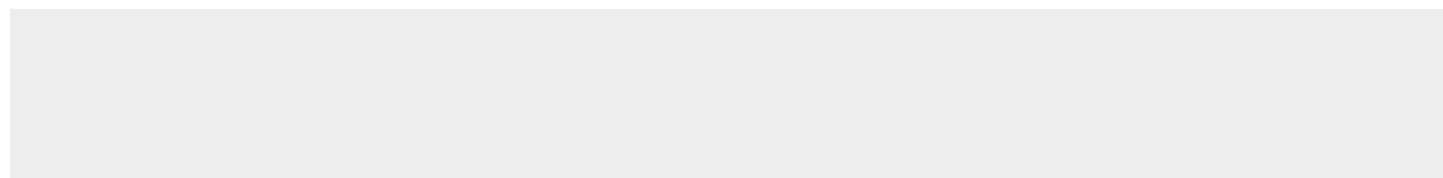
Avec un collège par canton, le conseil départemental bénéficie d'un maillage structurant en restauration collective qui bénéficie déjà à certaines communes pour l'approvisionnement des écoles. Ces synergies pourraient être renforcées en élargissant ces propositions à de nouveaux acteurs des territoires. Les EHPAD et les services de portage de repas pourraient ainsi bénéficier de repas préparés localement, à partir de produits issus des circuits courts, dans des conditions respectant les règles sanitaires exigées par la restauration collective.

Dans un premier temps : Réalisation d'études d'opportunité par la DA pour recenser les besoins des territoires et les parties prenantes intéressées.

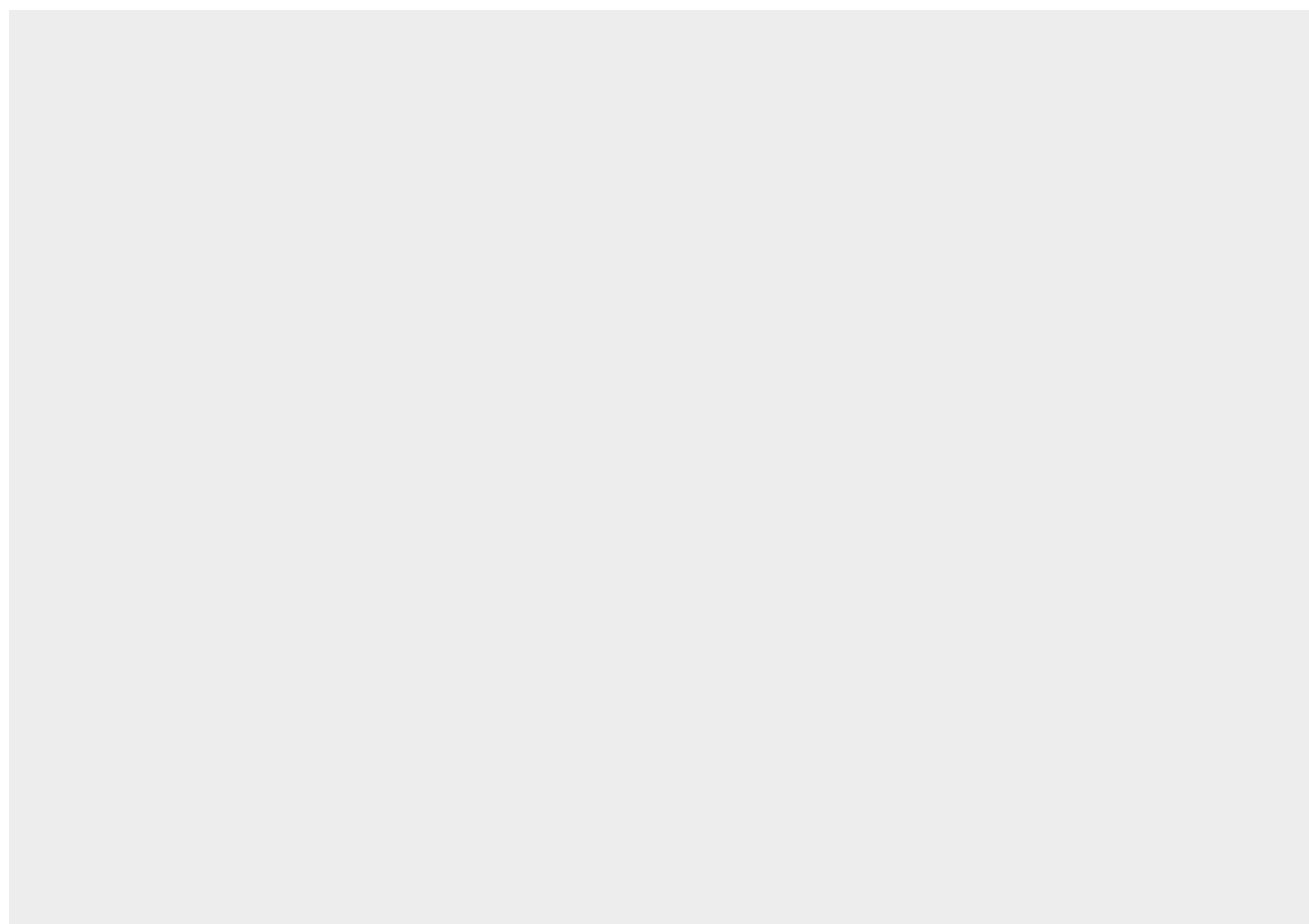
Dans un deuxième temps : Etude de la faisabilité du projet.

Dans un troisième temps : Passation de convention voire réalisation de travaux d'agrandissement.

Cette action appelle cependant plusieurs points de vigilance : différences de normes sanitaires, besoins spécifiques de certains publics, manque de prise sur certains établissements.



PILOTAGE	Direction du développement territorial Direction de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur		
PARTIES PRENANTES	Interne : DA, DPB, DAGA Externe : Structures intéressées par une telle mutualisation : communes pour les écoles, EHPAD, foyers de vie, portage de repas etc.		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Etudes d'opportunité Etudes de faisabilité (financière, juridique, bâtiminaire) Investissement important si nécessité d'agrandir les cuisines ou d'acheter du matériel spécifique pour respect chaîne du froid et transports (possibilité de mobiliser des fonds européens) Coût en personnel		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de repas préparés à l'année et répartition par destinataires (collèges, EHPAD...)	
	Qualitatifs	Analyse des besoins	



Action 4.19.**ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE NIVERNAISE****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Influer sur et accompagner l'adaptation au changement climatique de l'agriculture nivernaise.

Description :**Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire**

- Sensibiliser les EPCI à une meilleure articulation des espaces agricoles avec les trames vertes/bleues (corridors écologiques).

Bonifier les aides départementales à l'installation des jeunes agriculteurs s'ils s'inscrivent dans une démarche d'adaptation au changement climatique.

Au-delà intégrer les investissements (hors installation) qui doivent être fléchés sur la question de l'adaptation au changement climatique (PCAE, CPI notamment).

Développer :

Mettre en place des partenariats avec les lycées agricoles sur les enjeux d'adaptation des pratiques agricoles.

Porter des programmes de recherches explorant les possibilités de nouvelles formes de cultures et d'élevage moins consommatrices en eau et en fourrage.

Structurer le rôle de l'Agropole du Marault et poursuivre les projets d'espaces-test sur le territoire (nouvelles cultures et pratiques).

Ces actions doivent être menées en lien avec le projet alimentaire territorial.

PILOTAGE

Direction du développement territorial

PARTIES PRENANTES

Agropole du Marault - CDCT et CDJC - Chambre d'agriculture - BioBourgogne
Les EPCI du territoire - DDT (Etat) - Fédérations et associations d'exploitants agricoles

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS**PRIORITÉ**

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre d'espace-tests et nombre d'agriculteurs accompagnés
Nombre de partenariats mis en place avec les lycées agricoles
Nombre d'aides bonifiées accordées

Qualitatifs

Connaissances acquises sur des pratiques innovantes en matière de culture et d'élevage

Action 4.20.**FAIRE DE L'AGROPOLE DU MARAULT UN OUTIL RESSOURCE
DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Faire de l'Agropole du Marault un espace de sensibilisation au changement climatique
Faire de l'Agropole du Marault un outil d'accompagnement individuel et collectif de projets liés à l'adaptation au changement climatique.

Description :**Actions de l'Agropole en propre :**

Intégration de la question de l'adaptation au changement climatique dans les projets portés par l'association ou ceux des partenaires qui s'impliquent sur le site du Marault (parcours pédagogiques autour des projets, scénographie ...) ;

Accueil de nouveaux projets à caractères démonstratifs et pédagogiques (récupération de l'eau de pluie, consommation énergétique, ou tout autre thématique en lien avec l'autonomie numérique, alimentaire ou encore l'auto-construction et la récupération, la valorisation des déchets) ;

Développement d'une offre d'accompagnement et de formation en s'appuyant sur les projets, supports concrets mis en œuvre sur le site du Marault ;

Consolidation des partenariats avec les collèges et lycées du territoire pour faciliter l'utilisation du site et des projets dans leurs parcours pédagogiques ;

Co-construction des événements (trois événements en cours de construction pour 2021) : l'autonomie sous toutes ses formes, la fêtes de la ruralité, biodiversité et gourmandises), ateliers découvertes et animations diverses autours des sujets portés sur le site en intégrant directement et indirectement la dimension climatique.

Sur ces actions, le Département interviendra en accompagnement de l'association.

Actions du Département :

Utiliser l'Agropole du Marault comme site privilégié pour les expérimentations liées à l'adaptation au changement climatique pilotées par le Département

Traduire et valoriser sur le site du Marault d'autres démarches ou initiatives conduites sur le territoire

Utiliser le site comme support de communication pour l'organisation de séminaires et d'événements ou d'espaces de démonstration autour de l'adaptation aux changements climatiques.

PILOTAGE

Direction du développement territorial

PARTIES PRENANTES

Agropole du Marault

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Moyens constants

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre de particuliers reçus et sensibilisés
Nombre d'événements en lien avec l'ACC

Qualitatifs

Bilan qualitatif des actions menées en propre ou en relais

Action 4.21.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ NIVERNAISE ET VALORISER SES SOLUTIONS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Poursuivre et renforcer les actions de préservation de la biodiversité prévues au titre de la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité.

Contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes et à leur mise en relation.

Valoriser et promouvoir auprès des élus et du grand public les services rendus par les écosystèmes nivernais (zones humides, rivières, forêts...), notamment comme solutions face au changement climatique.

Description :

La stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité, adoptée en 2018, compte 6 axes visant à corriger les pressions anthropiques responsables de la 6e extinction des espèces, actuellement en cours. Si celle-ci n'intègre pas explicitement la question du changement climatique, ce dernier ne constitue qu'une pression supplémentaire ne remettant pas en cause le bien-fondé des actions mises en œuvre bien au contraire.

Pour autant, il s'agit désormais de montrer de quelle manière la biodiversité nivernaise constitue une source robuste de solutions aux défis posés par le changement climatique (on parle à ce titre de « solutions fondées sur la nature »), ce qui sous-entend à la fois réaffirmer l'importance de sa préservation, mais également d'engager une phase de « reconquête », prévue dans la loi du 8 août 2016.

Les principaux axes de travail seront les suivants :

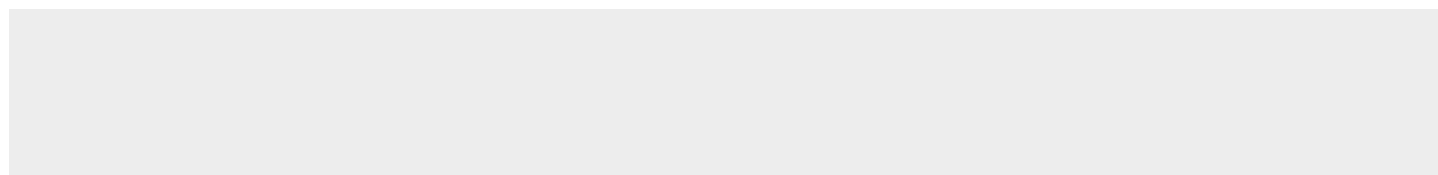
Etudier les conséquences du changement climatique sur les espaces naturels départementaux (ENS et forêts notamment) afin d'adapter les plans de gestion, ainsi qu'accompagner les autres gestionnaires sur leurs propres espaces ;

Développer et densifier le réseau des espaces protégés, qu'ils soient départementaux ou locaux, ainsi que les corridors écologiques les reliant dans la perspective de garantir les services rendus par la nature pour amortir les impacts du changement climatique ;

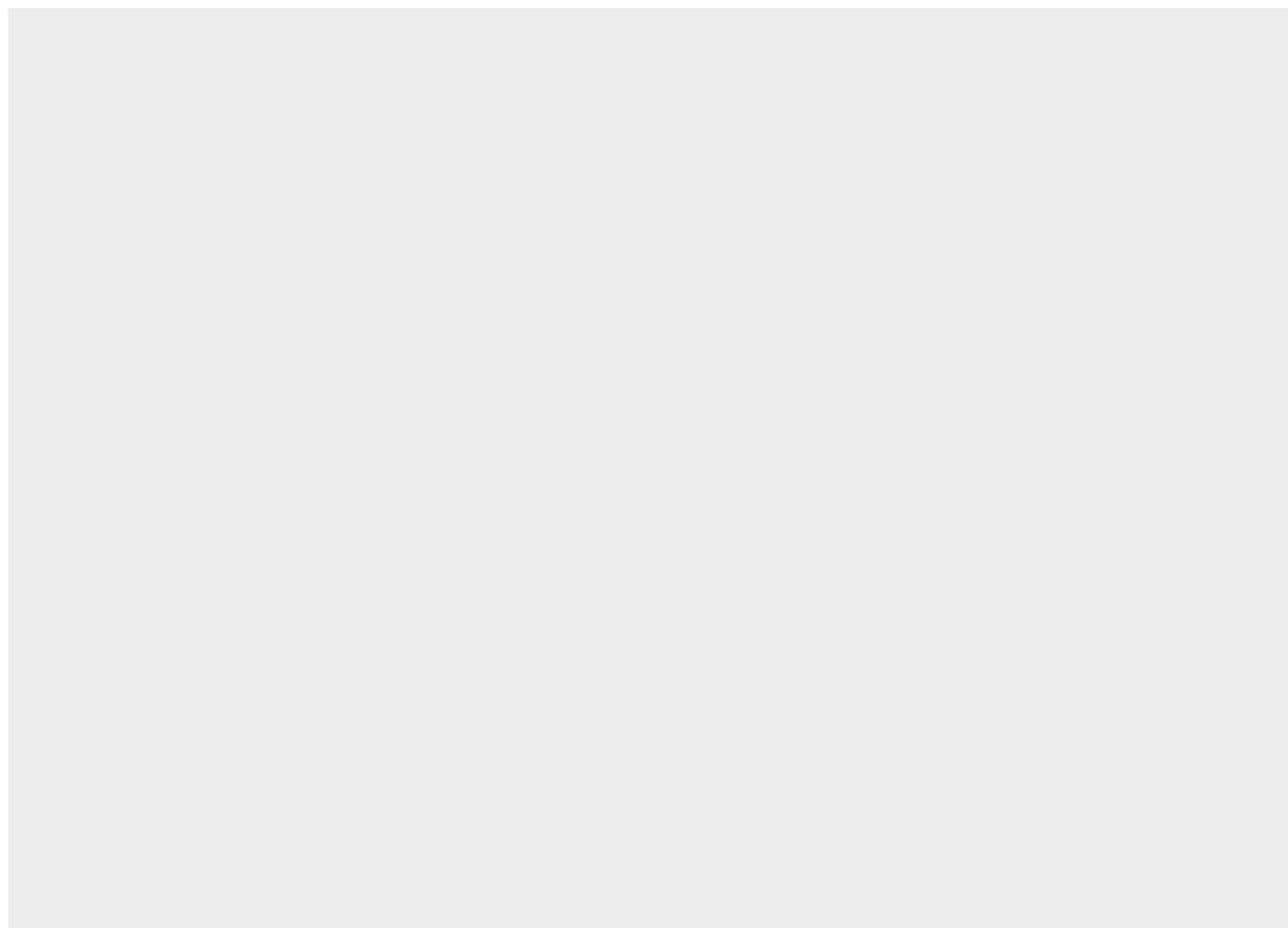
Poursuivre le travail de prise en compte de la biodiversité dans les différents processus d'aménagement du territoire (notamment via le déploiement d'atlas de la biodiversité intercommunale sur le département à intégrer dans les documents d'urbanisme) et les autres activités structurantes de l'espace rural (agriculture et sylviculture principalement, mais également tourisme ou encore entretien routier) ;

Sensibiliser les différents publics aux enjeux évoqués plus haut.

Une attention particulière sera portée à la poursuite du travail partenarial avec le Parc Naturel Régional du Morvan, mais également à la pérennisation du Comité de Gestion Départemental pour la Biodiversité qui réunit l'ensemble des parties prenantes intéressées.



PILOTAGE	Direction du développement territorial		
PARTIES PRENANTES	Associations naturalistes partenaires EPCI du département Alterre Bourgogne-Franche-Comté Office National des Forêts et Centre Régional de la Propriété Forestière Direction départementale des territoires 58 Nièvre attractive		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Service Patrimoine Naturel Soutien des équipes de la DPRM pour l'entretien des ENS Affectation de la part départementale de la taxe d'aménagement		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Indicateurs propres à la stratégie	
	Qualitatifs	Indicateurs propres à la stratégie	



Action 4.22.

FAVORISER UNE GESTION ÉCONOME ET PARTAGÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Adapter la gestion de la ressource en eau du département afin de garantir sa disponibilité et sa qualité dans un contexte de changement climatique.

Description :

Le diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre au changement climatique a conduit à identifier la problématique de l'eau comme prioritaire, alors même que les projections en termes de disponibilité de la ressource sont inquiétantes pour le futur.

L'action vise en conséquence à adapter la gestion des ressources en eau du département d'un point de vue qualitatif et quantitatif face aux épisodes de sécheresse présents et à venir. Il est ainsi prévu :

- Une pérennisation de l'action départementale d'assistance technique, notamment dans le domaine de l'assainissement (assistance technique auprès des services d'assainissement dans un cadre défini avec les agents de l'eau ; conseil aux collectivités pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

La poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable. Cette mise en œuvre relève d'animations auprès des communes et EPCI pour l'information des nouveaux élus sur les sujets suivants : information générale et situation de l'eau potable (risques, état des lieux), arrêtés sécheresse (en lien avec la DDT) et la qualité de l'eau (en lien avec l'ARS).

La définition et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser la sobriété des usages :

Recueil de données : par exemple, cartographie des captages sensibles (existant : cf. action 2.1.) ; pluviométrie ; niveau des nappes, eaux souterraines ;

Le développement et l'exploitation et la prise en compte des données existantes ;

La mise en place de partenariats avec les animateurs de contrats de rivière, le PNR Morvan et le Conseil Départemental des Citoyens en Transition afin de sensibiliser largement sur ces enjeux (cf. action 6.1.).

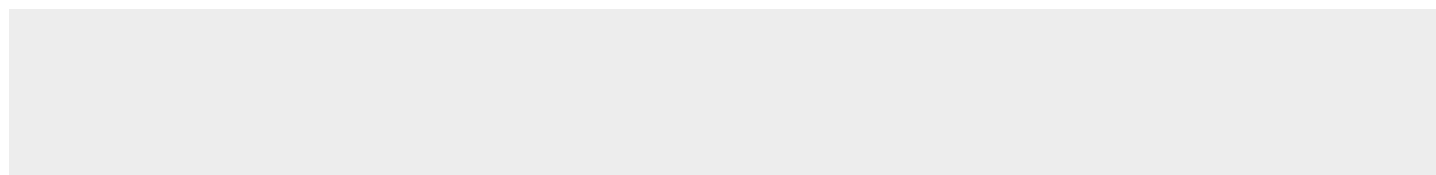
La poursuite de l'accompagnement des agriculteurs en matière de récupération d'eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail ;

L'intégration de la question dans la future structure gestionnaire du canal du Nivernais (cf. fiche 4.24.) ;

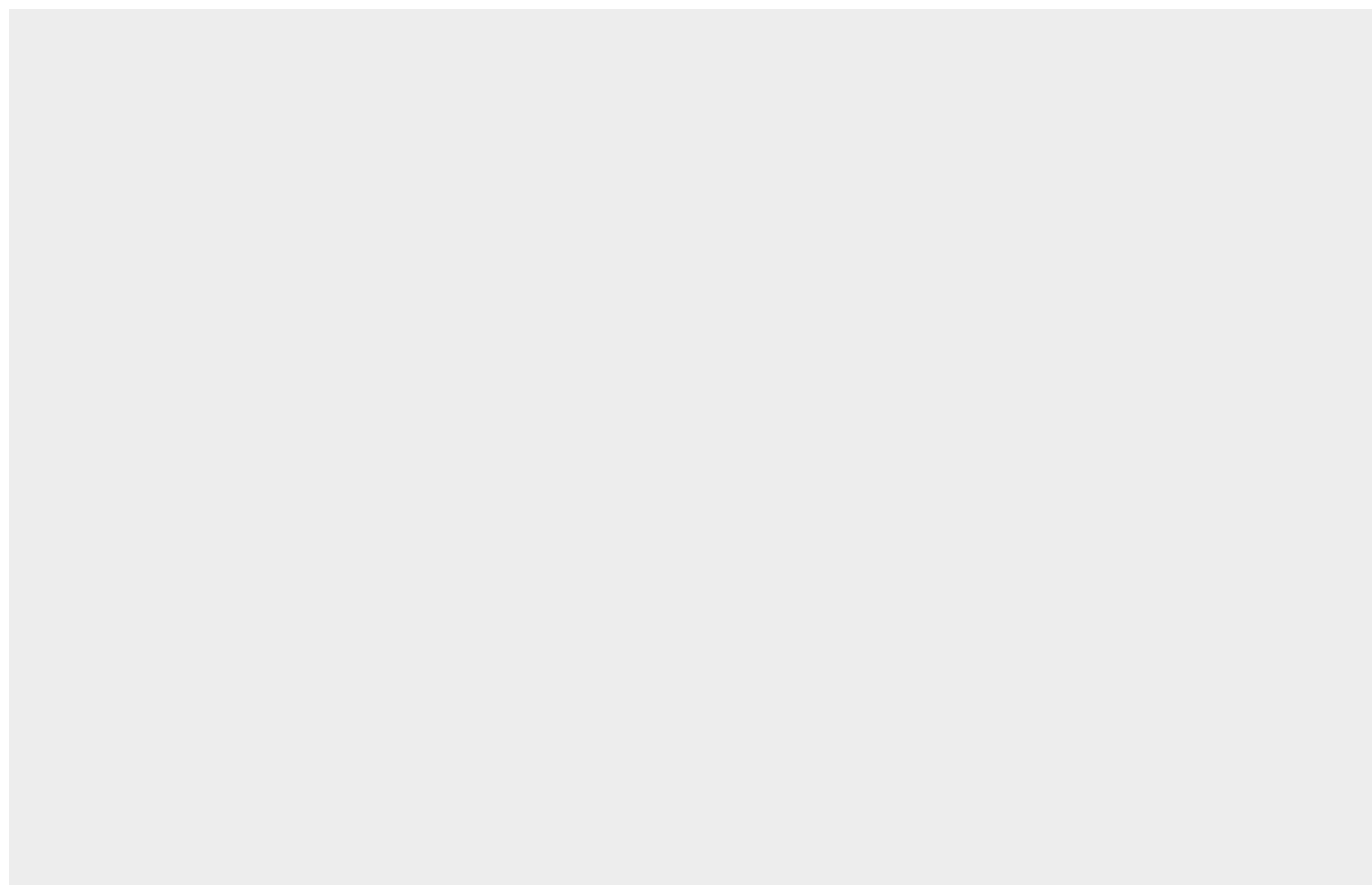
La veille technique et juridique quant à d'éventuels souhaits de créations de retenues collinaires.

La poursuite de l'accompagnement pour la préservation des zones humides (lien avec la stratégie biodiversité cf. 4.21.).

L'objectif de construire une gouvernance de la ressource en eau sur le territoire en initiant dans un premier temps une conférence annuelle sur l'eau.



PILOTAGE	Direction du développement territorial		
PARTIES PRENANTES	Syndicats de bassin Agences de l'eau Collectivités territoriales Services de l'Etat Chambres consulaires Agence régionale de santé		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Moyens constants du service		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Suivi d'activité du service : Nombre d'assistances techniques Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes concernées	
	Qualitatifs	Rapport bisannuel sur la donnée produite, son exploitation et un bilan qualitatif de la ressource en eau Production d'un Atlas de l'eau dans la Nièvre	



Action 4.23.**PENSER LA PÉRENNITÉ DU CANAL DU NIVERNAIS****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques
Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Penser l'adaptabilité et la pérennité du canal du niver nais en termes de ressources en eau et de toutes les activités corrélées à cette thématique. Dans ce cadre, le canal se veut comme un site pilote de l'intégration des enjeux liés à l'adaptation climatique dans le pilotage, le suivi et l'évaluation d'un projet multipartenarial.

Description :

Sensibilisation de tous les acteurs concernés par le canal (VNF, CD 58, SMET 58 et 89, ADT 58 et 89, Région Bourgogne Franche-Comté, les 8 EPCI concernés, office de tourisme, prestataires touristiques, associations de plaisanciers, associations de pêcheurs, agriculteurs etc.) aux enjeux de l'adaptation.

Intégration de la problématique d'adaptation au changement climatique dans l'étude menée par le SCET sur l'élaboration d'une vision partagée pour le développement du Canal du Niver nais à horizon 2030.

Faire du CD 58 le chef de file du projet et de sa gouvernance multi-partenariale.

Renforcer les travaux visant à protéger les berges (plantation d'arbres, de clôtures végétales).

Renforcer les actions visant à préserver la ressource en eau (qualité et quantité) et la valeur patrimoniale du canal : dans la mesure du possible, faire passer plusieurs bateaux par écluse ; augmenter les patrouilles d'observation et de réparation de la rigole reliant le canal au lac de Pannecières ; diminuer voire interdire les prélèvements agricoles pour lutter contre les conflits d'usage et les périodes où le canal doit fermer sur certaines sections; ombrer les berges pour ralentir l'évaporation de l'eau et protéger les plaisanciers.

PILOTAGE

DGA ADT

PARTIES PRENANTES

Interne: DAT, DDT, DPRM

Externe: Nièvre attractive, VNF, SEM canal du Niver nais, SMET 58 et 89, ADT 58 et 89, tous les acteurs concernés

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Moyens humains et financiers à définir dans le cadre du projet par l'ensemble des parties concernées

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre d'actions engagées pour sensibiliser tous les acteurs du projet
Nombre d'actions visant à préserver la ressource en eau

Qualitatifs

Ecriture d'un projet pour le canal intégrant les enjeux du réchauffement climatique dans tous les champs d'application
Reconnaissance et valorisation publique de ce projet comme étant innovant et exemplaire

Action 4.24.**ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET LES ACTEURS
TOURISTIQUES DANS LEUR ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Intégrer le changement climatique dans les plans de croissance Tourisme proposés aux EPCI du territoire.

Accompagner les acteurs touristiques du département dans la prise en compte des conséquences du dérèglement climatique pour leurs activités.

Description :

Il ressort du diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre au changement climatique que les évolutions climatiques à venir auront des effets ambivalents sur les activités touristiques du Département. Ceux-ci seront tantôt favorables en raison de la situation géographique du territoire et de ses aménités, mais revêtiront également des aspects plus contraignants, notamment en raison des tensions à venir sur la ressource en eau.

La variable « climat » est pleinement intégrée au plan de croissance tourisme départemental 2021-2025. En effet, Nièvre Attractive, Agence de développement touristique et d'attractivité, aura notamment pour mission d'intégrer ces nouvelles dimensions dans l'accompagnement qu'elle propose tant aux territoires (plans de croissance tourisme) qu'aux prestataires touristiques.

La mise en œuvre de cette action nécessitera dans un premier temps une montée en compétence de l'Agence sur ces sujets, à laquelle pourront utilement être associés les Offices de tourisme du département.

L'accompagnement des collectivités et des prestataires, dont les modalités seront à définir en lien avec le conseil départemental, comprendra à la fois une analyse de vulnérabilité de leurs activités au dérèglement climatique, ainsi qu'une offre de services concrets permettant un accompagnement dans cette transition. L'accent sera notamment mis sur les coûts évités et les bénéfices escomptés. Cette dimension pourra être intégrée aux accompagnements existants sans forcément faire l'objet d'une prestation dédiée. Des actions visant à informer et sensibiliser la clientèle touristique sur les questions climatiques, notamment d'usage de l'eau, pourront également être mises en œuvre.

PILOTAGE

Nièvre attractive

PARTIES PRENANTES

Interne : DAT, DDT, DPRM

Externe : EPCI, Offices du tourisme, professionnels du tourisme

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

À mutualiser avec les EPCI du territoire, le PNR Morvan et la région Bourgogne Franche-Comté

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Nombre de formations réalisées pour Nièvre Attractive et les Offices de tourisme du département
Nombre de plans de croissance intégrant les questions climatiques
Nombre de prestataires touristiques accompagnés intégrant les questions climatiques

Qualitatifs

Mise en place des offres d'accompagnement
Prise en compte des enjeux du réchauffement climatique dans l'ensemble de activités liées au tourisme dans le département

Action 4.25.		POUR UNE NIÈVRE ATTRACTIVE : COMMUNIQUER SUR LE BIEN-VIVRE ET L'INNOVATION DANS LE DÉPARTEMENT		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT		Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale		
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		Axe stratégique 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Objectif opérationnel 5 : Devenir une collectivité exemplaire face aux dérèglements climatiques		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Communiquer sur les atouts du département de la Nièvre au regard du changement climatique et des problématiques d'adaptation. Il s'agit d'en faire une opportunité pour rendre la Nièvre plus attractive à l'échelle nationale et internationale, la faire connaître et favoriser l'implantation de nouveaux acteurs (habitants, entreprises...).			
	Description : Intégrer à la stratégie d'attractivité de la Nièvre les dimensions suivantes : Un département soucieux de préserver son patrimoine naturel Un département innovant en termes de prise en compte des enjeux liés au changement climatique (atténuation et adaptation) Un département qui œuvre concrètement à sa résilience.			
PILOTAGE		Nièvre attractive		
PARTIES PRENANTES		Interne : DAT, DGA ADT, DDT et Direction de la communication Externe : Nièvre habitat, Chambre du commerce et de l'industrie, toutes les collectivités du département		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS		Constants		
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre d'articles publiés dans la presse écrite et sur internet Nombre de vues sur les RS Nombre de magazines et de flyers distribués Nombre d'événements organisés et nombre de retours dans les médias		
	Qualitatifs	Notoriété de la Nièvre		

Action 4.26.		ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ARCHIVAGE DE LEURS DOCUMENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT			Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale	
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION		Objectif : Accompagner les collectivités infra-départementales et autres acteurs du territoire dans la conservation de leurs archives dans un contexte de risque accru lié au changement climatique. Description : Les acteurs du territoire producteurs d'archives ne disposent pas toujours des locaux adaptés et de méthodes de conservation optimales pour conserver leurs documents. L'accroissement de la variabilité climatique fragilise un peu plus ces documents pourtant cruciaux. Il convient de les accompagner dans le traitement de ces ressources ainsi que dans l'élimination réglementaire des documents inutiles, en accroissant l'activité de conseil aux acteurs du territoire producteurs d'archives d'une part, et formant aux techniques d'archivage les producteurs d'archives d'autre part.		
PILOTAGE		Direction des archives départementales		
PARTIES PRENANTES		Toutes les directions		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS		Personnels de la direction Marchés de prestation		
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION		Quantitatifs	Nombre de formations aux techniques d'archivage mises en place	
		Qualitatifs	Evaluation de l'amélioration de l'état de conservation des documents sur la base des rapports produits annuellement	

Action 4.27.**ENGAGER UN TRAVAIL CONJOINT AVEC LE SDIS 58
SUR L'ADAPTATION DES MÉTHODES D'ACTIONS ET D'INTERVENTION****VULNÉRABILITÉS
ET
CHAÎNE D'IMPACT**

Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités

**AXES
STRATÉGIQUES
OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

**OBJECTIF
ET
DESCRIPTION
DE L'ACTION****Objectif :**

Renforcer le partenariat SDIS/Département pour gagner en efficacité d'action s'agissant de l'adaptation des réponses aux conséquences du changement climatique.

Description :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) constitue le principal levier opérationnel d'action pour protéger les Nivernais face aux principaux risques. L'accroissement de ceux-ci dans un contexte de dérèglement climatique conduit à faire du partenariat Département/SDIS un enjeu central pour la protection des Nivernais. Ainsi, il conviendra a minima d'intégrer au partenariat général entre les deux institutions les sujets suivants :

Actualisation des vulnérabilités engendrées par le dérèglement climatique et partage de la connaissance ;

Evolutions des méthodes d'action et d'intervention pour prendre en compte les conséquences du changement climatique (niveau de risque incendie, frelons asiatiques, risque canicule, télé-alarme départementale...)

Gestion de la ressource en eau.

PILOTAGE

Directeur général des services

PARTIES PRENANTES

Directions internes concernées (DPRM, DDT, DAT principalement)
SDIS 58

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Convention de partenariat entre les deux institutions

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

Quantitatifs

Indicateurs propres à la convention en cours de définition

Qualitatifs

Indicateurs propres à la convention en cours de définition



5 ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES TERRITOIRES

FICHES ACTIONS

POLITIQUE PARTENARIALE ET CONTRACTUELLE	5.1	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques contractuelles du Département	P68 P69
	5.2	Rendre compatibles les aides sectorielles avec une trajectoire climatique soutenable pour le Département	P69
	5.3	Sensibiliser et accompagner les partenaires départementaux sur les questions d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur des réseaux existants ou à créer	P70
	5.4	Accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique	P71



Action 5.1.

INTÉGRER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES CONTRACTUELLES DU DÉPARTEMENT

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Veiller à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la politique contractuelle du Département.

Description :

Le Département contractualise avec plusieurs strates de collectivités afin de les accompagner dans leurs projets de développement.

Contrats cadres de partenariat :

- En partant des projets de territoire, systématiser dans la rédaction des nouveaux contrats de territoire des enjeux incitatifs sur les principes de :

partenariats et réflexion amorcés en amont de la réalisation des projets

prise en compte de modalités opérationnelles et techniques visant à limiter l'impact le réchauffement climatique et à favoriser l'adaptation au changement

Cela doit être pensé en lien avec le réseau d'ingénierie départemental pour accompagner les territoires et les services du Département pour une meilleure compréhension des enjeux et des clauses qui peuvent en découler.

Etablir un bilan des engagements contractuels en faveur d'une meilleure prise en compte des dimensions environnementales. Ce bilan intégrera les engagements notamment lorsqu'il y a des éco-conditionnalités (financement région). Il intégrera au fil de l'eau les engagements sur les futurs contrats. Ce bilan a également une vocation de communication et de sensibilisation. Faire le suivi de ce bilan au regard des réalisations.

Financement d'études de vulnérabilité pour les EPCI notamment en vue de la rédaction de PCAET

S'assurer de l'intégration des enjeux de l'adaptation au changement climatique pour des diagnostics de vulnérabilité plus complet lorsqu'ils existent

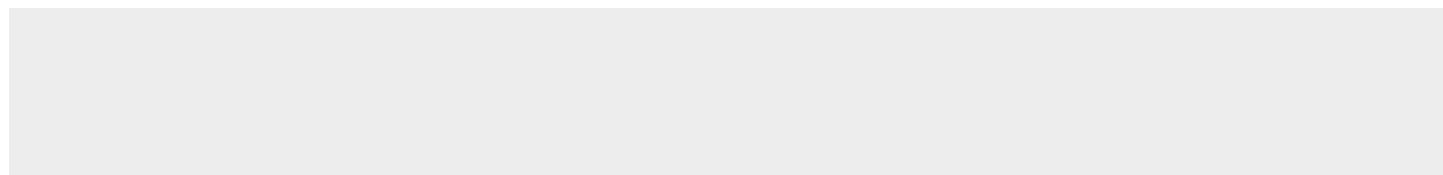
Autres contrats où le Département peut jouer un rôle de levier (cf. action 1.2.)

- Intégrer la dimension d'adaptation au changement climatique dans le futur contrat canal (Cf. action 4.23.)

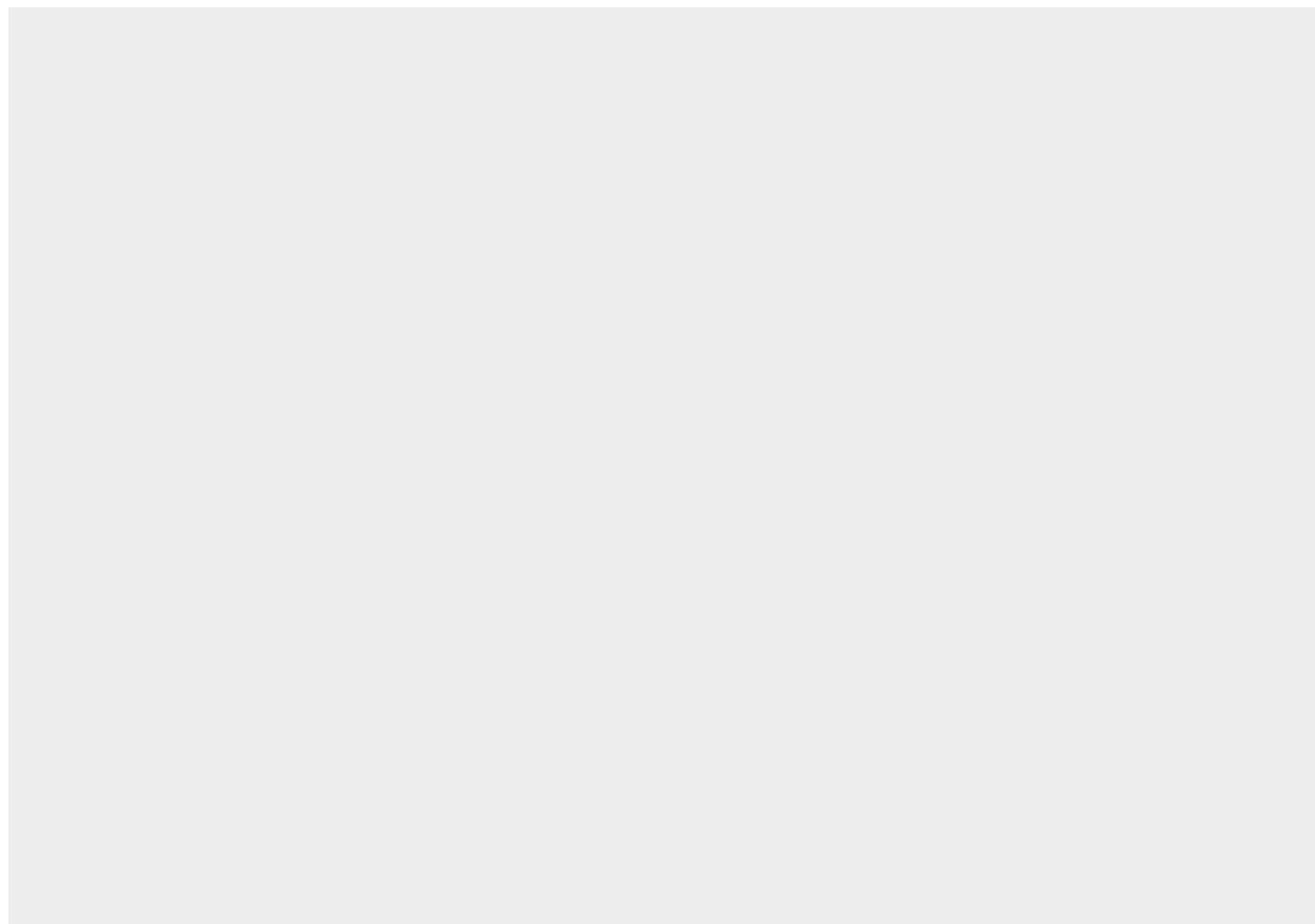
Anticiper, le moment venu, la reconduction des contrats de station

Intégrer la dimension d'adaptation au changement climatique dans l'accompagnement des contrats "Petites villes de demain"

Plus globalement, le Département continuera à veiller à la cohérence des politiques publiques au regard des autres contractualisations, de l'accompagnement des territoires et à la prise en compte de ce qui existe déjà ; tout en portant un regard particulier sur les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique.



PILOTAGE	Direction à l'attractivité des territoires, aux nouvelles ruralités et à l'agenda 21		
PARTIES PRENANTES	Interne : Directions du département impliquées dans des contractualisations Externe : Partenaires du Département dans le cadre de contractualisations		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Coordonneurs de territoires		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de contrats en renégociation intégrant cette thématique	
	Qualitatifs	Part des contrats intégrant une étude de vulnérabilité Rapport sur les contrats de territoire et leur impact sur l'environnement à mi-parcours et en fin de contrat Rapport sur les politiques contractuelles et leur impact sur l'environnement	



Action 5.2.		RENDRE COMPATIBLES LES AIDES SECTORIELLES AVEC UNE TRAJECTOIRE CLIMATIQUE SOUTENABLE POUR LE DÉPARTEMENT	
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT		Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités Impacts sur l'organisation départementale	
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : Veiller à la cohérence des aides départementales sectorielles avec les objectifs climatiques et environnementaux de la collectivité. Description : S'agissant des règlements d'interventions sectoriels et des appels à projets • Etat des lieux : recenser les aides fournies par le département Repérer les doublons et les manques. Analyser ce bilan au regard de sa contribution aux politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Définir des clauses type environnementales à intégrer dans les règlements d'aides pour des subventions liées à des événements comme par exemple : Prévention de la production des déchets / Recyclage Promotion du co-voiturage Achat local Systématiser dans les délibérations de subventions aux associations un paragraphe sur la prise en compte de l'environnement Établir un bilan annuel sur l'attribution des aides et subventions intégrant un volet sur la prise en compte de l'environnement (lien à faire ultérieurement avec action 1.3. : Budget vert). Ce bilan pourrait être un élément constitutif du rapport de développement durable Diffusion du catalogue d'aide en interne. Une première version du catalogue pourra être diffusée après l'état des lieux pour parfaire la connaissance des dispositifs existants sur le nouvel intranet notamment. A plus long terme, appliquer des clauses environnementales sur les subventions de fonctionnement en intégrant une part de différenciation En tout état de cause, il conviendra toutefois de veiller à ne pas détourner l'objet principal de l'appel à projet et à ne pas en faire la règle de financement des acteurs du territoires ; notamment des acteurs associatifs. Enfin, le budget participatif nivernais pourrait évoluer pour intégrer un prix ou une catégorie « climat ».		
PILOTAGE	Direction des finances et de la performance		
PARTIES PRENANTES	Toutes les directions disposant de dispositifs de subventions		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS			
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre d'aides attribuées intégrant des clauses environnementales et climatiques - Montant des aides attribuées	
	Qualitatifs	Bilan annuel - Avancement de la rédaction du catalogue	

Action 5.3.

SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX SUR LES QUESTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN S'APPUYANT SUR DES RÉSEAUX EXISTANTS OU À CRÉER

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités
Impacts sur l'organisation départementale

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale
Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Créer un réseau départemental des acteurs de l'adaptation au changement climatique sur le modèle et en complémentarité du réseau AGITE (centré sur le volet atténuation)
Intégrer la question de l'adaptation au changement climatique dans les différents réseaux existants afin de sensibiliser et accompagner les partenaires sur ces questions.

Description :

Cette action compte deux volets.

La structuration et l'animation d'un réseau départemental des acteurs de l'adaptation au changement climatique, pendant du réseau AGITE animé par le SIEEEN sur les questions de transition énergétique, ayant pour vocation de réunir les élus et les techniciens œuvrant dans le champ de l'adaptation au changement climatique. Ce réseau, animé par le Département, intégrerait en outre l'ensemble des structures compétences en matière d'ingénierie.

Pour autant, il apparaît également nécessaire de porter la question de l'adaptation au changement climatique au sein de réseaux thématiques d'ores et déjà constitués, même si ceux-ci n'ont a priori que peu à faire avec ce sujet. A titre d'exemple, il pourrait être opportun de réaliser des interventions de sensibilisation auprès des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux afin de faire diffuser de l'information qualifiée sur le sujet de l'adaptation, tout en proposant une offre d'ingénierie publique à même de les conseiller et de les accompagner sur le sujet.

PILOTAGE

Direction du développement territorial pour la constitution et l'animation du réseau général - Toutes les directions concernées

PARTIES PRENANTES

Interne : DAT - Externe : Organismes associés, EPCI, Communes, DDT58

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Suivi d'activité des différents réseaux : réunions, productions

Qualitatifs

Rapport d'activité intégrant l'impact sur l'adaptation au changement climatique

Action 5.4.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LEUR ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT



Impacts sur les ressources
Impacts sur l'homme
Impacts sur les activités

AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale

Axe 2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face aux changements climatiques

OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif :

Accompagner la territorialisation et l'appropriation des démarches d'adaptation au changement climatique par une diffusion des connaissances et la mise à disposition d'outils et de moyens dédiés.

Description :

- Communiquer sur la démarche "stratégie adaptation"

Formalisation d'un programme de sensibilisation des structures infra-départementales réparti entre les partenaires de l'ingénierie territoriale. Les différents sujets de sensibilisation peuvent être :

Changement climatique, vulnérabilité et adaptation

Outils et aides mobilisables (sur/hors département)

Exigences environnementales et promotion du travail partenarial amont

Prise en compte du SRADDET en lien avec l'adaptation

Développer une bibliothèque d'outils à disposition des structures infra-départementales (veille, guides, fiches thématiques, bonnes pratiques)

Développer les ateliers "territorialisation" auprès des EPCI du département

Promouvoir les études de vulnérabilité à l'échelle des EPCI (Cf. action 5.1)

Promouvoir la planification de l'adaptation

Appel à projets pour des plans locaux de l'adaptation au changement climatique

Développer l'ingénierie financière au profit des territoires

Compétence à repérer/disposer chez les partenaires

Création d'un outil à intégrer dans la bibliothèque (Cf. supra) sur les opportunités de financement des projets. Cet outil devra être mis à jour régulièrement

- Inciter les EPCI du département à s'engager dans le projet Life Natur'Adapt (2018-2023)

PILOTAGE

Délégation à l'attractivité des territoires

PARTIES PRENANTES

Interne : Directions concernées

Externe : Partenaires de l'ingénierie départementale, ANCT, CEREMA

NIVEAU EXÉCUTION

Non commencée

À renforcer

À poursuivre

MOYENS

Coordonnateurs de territoire - Réseau d'ingénierie départementale

PRIORITÉ

1

2

3

DURÉE DE L'ACTION

Courte

Moyenne

Longue

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs

Nombre de collectivités sensibilisées dans l'année
Activité de l'outil bibliothèque en ligne
% de collectivités sensibilisées dans la Nièvre

Qualitatifs

Enquête auprès des exécutifs communaux et intercommunaux sur la connaissance et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, sur la connaissance des dispositifs d'accompagnement



6

RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES CITOYENS DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

FICHES ACTIONS

SENSIBILISATION

6.1

Sensibiliser tous les Nivernais aux enjeux de l'adaptation au changement climatique

P74

6.2

Pérenniser et renforcer le Conseil Départemental des Citoyens en Transition en tant qu'acteur de l'adaptation au changement climatique

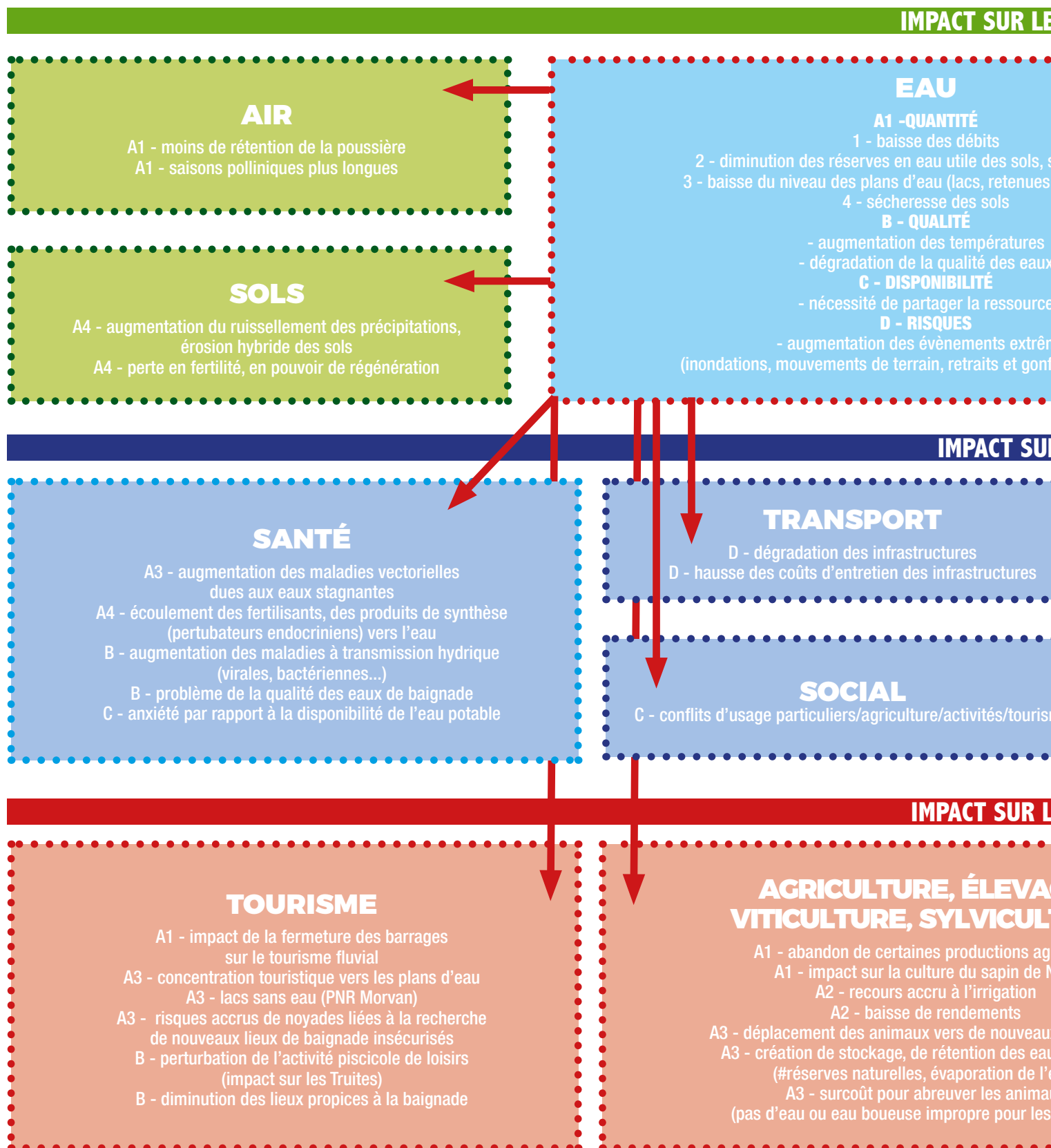
P75



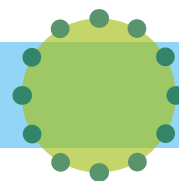
Action 6.1.		SENSIBILISER TOUS LES NIVERNAIS AUX ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT				Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION		Objectif : • Porter à la connaissance des Nivernais les informations disponibles sur le changement climatique et ses conséquences en Nièvre. • Mener des actions de sensibilisation auprès des différents publics. • Rendre les Nivernais Acteurs de l'adaptation de leur territoire au changement climatique. Description : • Diffusion sur les différents supports de communication du Département des principales conclusions du diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre au changement climatique en veillant à rendre synthétique et accessible l'information délivrée. Conception et mise en œuvre d'un programme départemental de sensibilisation des différents publics (jeunes, élus, citoyens...), notamment en mobilisant le Conseil Départemental des Citoyens en Transition et les partenaires associatifs, auprès des différents publics cibles (élus, jeunes, citoyens, entreprises). Communication sur ce programme de sensibilisation et sur ses retombées pour le territoire. Diffusion des informations relatives aux initiatives institutionnelles et associatives en cours sur le sujet du changement climatique, et plus largement, de la transition écologique. Des enquêtes régulières pourraient être menées auprès de la population afin de mesurer l'évolution de la perception du changement climatique en Nièvre ainsi que ses conséquences.		
PILOTAGE		Direction du développement territorial		
PARTIES PRENANTES		Toutes directions		
NIVEAU EXÉCUTION		Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS		Directions concernées s'agissant de la mise en œuvre Animateur du Conseil Départemental des Citoyens en Transition		
PRIORITÉ		1	2	3
DURÉE DE L'ACTION		Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION		Quantitatifs	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre de personnes ayant participé au programme de sensibilisation Evolution de la perception du changement climatique en Nièvre et ses conséquences (enquête)	
		Qualitatifs		

Action 6.2.	PÉRENNISER ET RENFORCER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CITOYENS EN TRANSITION EN TANT QU'ACTEUR DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
VULNÉRABILITÉS ET CHAÎNE D'IMPACT		Impacts sur les ressources Impacts sur l'homme Impacts sur les activités	
AXES STRATÉGIQUES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Axe 1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale Axe 3 : Une transition écologique par et pour les citoyens		
OBJECTIF ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Objectif : • Mieux faire connaître le CDCT au sein de la collectivité départementale et en dehors. • Intégrer le CDCT dans le processus de suivi-évaluation de la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique et de son plan d'actions. • Co-produire avec le Conseil Départemental des Citoyens en Transition un programme d'actions dédié à la sensibilisation et à la mobilisation des Nivernais aux conséquences du changement climatique et s'assurer de sa mise en œuvre. Description : Au terme d'une année de fonctionnement (dont 6 mois sous confinement), le CDCT demeure méconnu tant au sein de l'institution départementale qu'en dehors. Pour autant, les travaux d'ores et déjà réalisés au cours du second semestre 2020 illustrent l'intérêt de mobiliser la société civile pour contribuer, interroger et enrichir des politiques publiques. Aussi il s'agira de conforter son fonctionnement et de veiller à la publicité des travaux réalisés, notamment en s'assurant du suivi et de la mise en œuvre de ses préconisations, qui peuvent être de plusieurs ordres : dans le cadre du suivi de la stratégie ; en tant que contributeur de l'axe 3 de la stratégie (« Une transition écologique pour et avec les citoyens ») ; mais aussi au titre d'autres saisines et auto-saisines restant à imaginer (débat sur le rapport développement durable ; avis sur la prise en compte des problématiques d'adaptation et de transition dans des projets et stratégies départementaux ; délocalisation de séances dans les territoires en conviant d'autres membres de la société civile ; etc.).		
PILOTAGE	Direction du développement territorial		
PARTIES PRENANTES	Toutes directions		
NIVEAU EXÉCUTION	Non commencée	À renforcer	À poursuivre
MOYENS	Animateur du CDCT		
PRIORITÉ	1	2	3
DURÉE DE L'ACTION	Courte	Moyenne	Longue
INDICATEURS D'ÉVALUATION	Quantitatifs	Nombre de séances du CDCT Nombre d'avis et de propositions rendus Nombre de propositions effectivement mises en oeuvre	
	Qualitatifs		

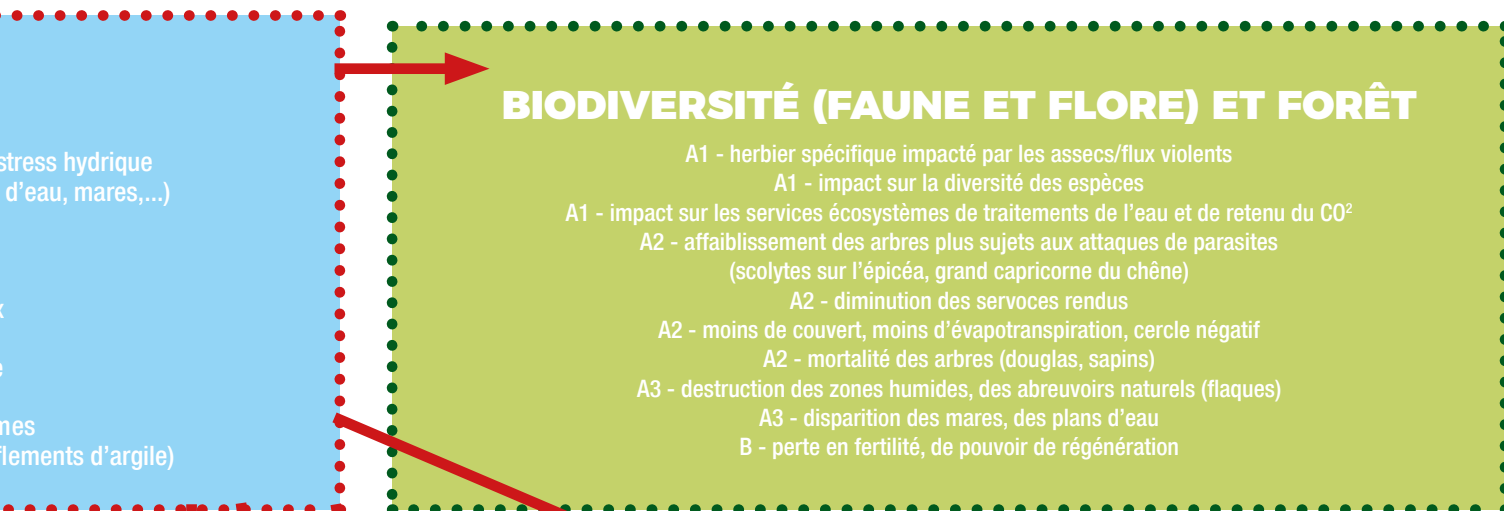
CHAÎNE D'IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA NIÈVRE



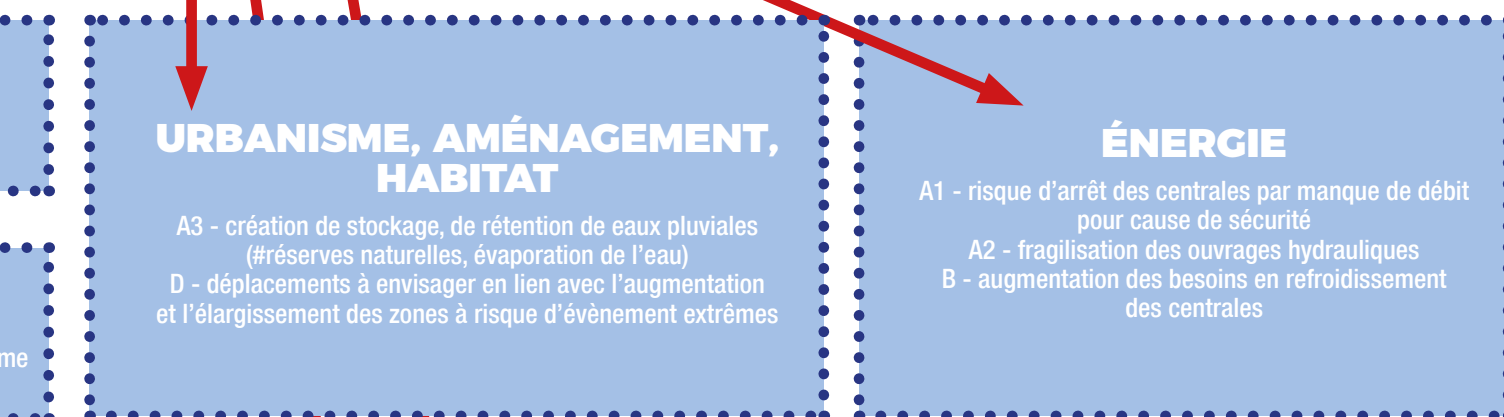
THÉMATIQUE EAU



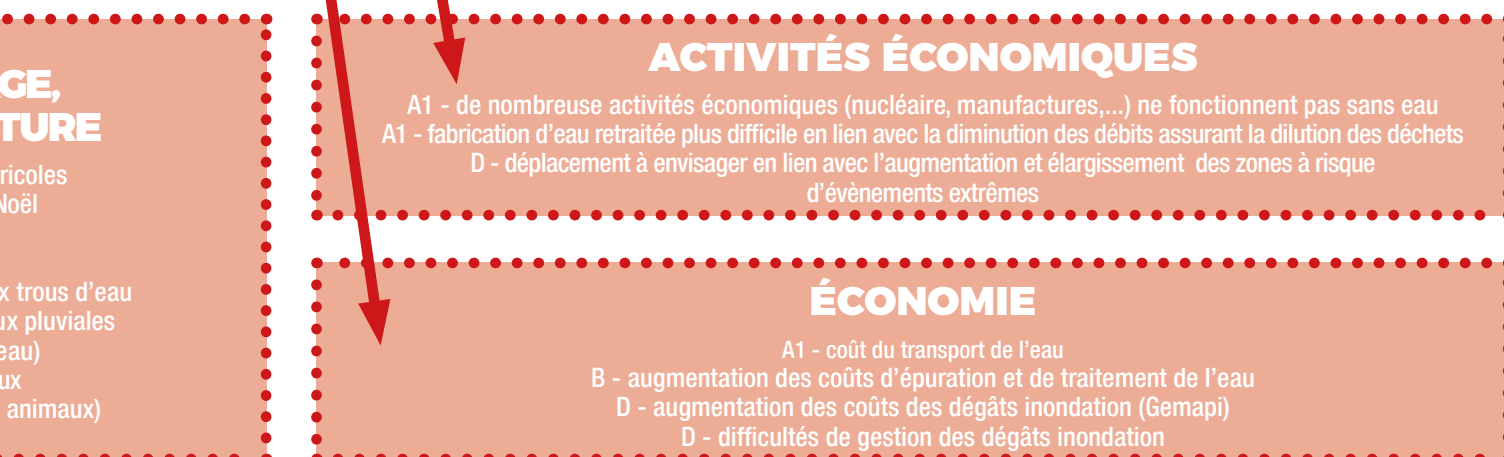
RESSOURCES



L'HOMME



ACTIVITÉS



Le tableau ci-après précise en synthèse la chaîne d'impact sur ces différents items.

IMPACT SUR LA SANTÉ

SANTÉ

- progression des allergies (ambroisie)
 - saisons polliniques accrues
- besoins supplémentaires en médecins spécialistes
 - surmortalité accrue et encore amplifiée à cause de la désertification médicale
 - plus de virus (moins de périodes de gel)
 - risques épidémiques accrus
 - accroissement des maladies vectorielles
- risques sanitaires accrus (tique, moustique tigre, termites)
 - impacts sanitaires liés aux déséquilibres écoloclimatiques
- évolution des normes de sécurité au travail dans le cas d'incendies (Btp, agri)
 - surcoût possible des nouvelles productions alimentaires
 - impact sur la diversité alimentaire
- stress, anxiété liée à la conscience du risque pour l'humanité
 - accroissement des risques psychiatriques, neurologiques
 - déstabilisation psychologique des agriculteurs, des éleveurs

SOCIAL

- adaptation des lieux d'accueil aux personnes fragiles
- recrudescence de parasites dans les logements sociaux (mites, cafard, puces, galle,...)
 - isolement des personnes
- (problème de mobilité, enfermement à cause de la chaleur)
 - impact sur les organisations
- (ex. plus de déplacements des travailleurs sociaux pour une surveillance accrue)
 - évolution des politiques publiques
 - demande de pédagogie (économie, usages adaptés) accrue
- risque de tension sociale sur le partage des ressources (conflits d'intérêt)
 - précarités et disparités croissantes
 - arrivée de nouvelles populations
- risque alimentaire accru pour les personnes précaires (chaîne de froid)
 - vulnérabilité accrue des personnes isolées
 - possible réduction de la précarité énergétique

IMPACT SUR L'ÉCONOMIE

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, VITICULTURE

- problème de disponibilité de la paille, du fourrage
- irrégularité des rendements, de la qualité, de la production (agriculture, viticulture, sylviculture)
 - baisse de la production agricole
- optimisation (régulation) de la gestion de l'eau
 - colza amené à disparaître
- choix (transformation) de variétés de cultures
 - bouleversement des pratiques agricoles
 - fragilisation financière des exploitations
 - agriculteurs stigmatisés
- fragilisation de la situation des exploitants, des salariés
- affaiblissement de l'approvisionnement local (circuits courts)
 - impact sur la santé des animaux
 - développement de nouveaux marchés

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- développement des emplois de service pour l'accompagnement des personnes fragiles
- impacts sur l'économie générale (industries, particuliers, collectivités,...)
 - formation à de nouveaux métiers (habitat, artisanat, recyclage et production d'énergie, ...)
 - perte, mutation, évolution des emplois
 - économie circulaire
 - formation/adaptation des pratiques professionnelles
 - nouvelles activités liées aux énergies renouvelables
- impacts économiques (baisse de productivité) des épisodes extrêmes
 - relocalisation des activités (zones inondables)



R L'HOMME

alisés
e
)
s
, champignons,...)
giques
de fortes chaleurs
mentaires
anité, à la chaleur
ologiques
les ruraux

TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- hausse des coûts de maintenance et d'investissement
- fragilisation des ouvrages hydrauliques, des ponts, des ouvrages d'art, du réseau ferré (retraits et gonflement des argiles, inondations)
 - référentiel batimentaire à revoir (ex. profondeur des réseaux)
 - adaptation aux inondations
- impact de l'alternance sécheresses/inondations
- impact sur le numérique et les objets connectés (nouvelles technologies)
- sensibilité accrue des infrastructures aériennes
- modification des comportements (mobilité douce)

URBANISME AMÉNAGEMENT, HABITAT

- impact lié à l'évolution de la capacité d'accueil du territoire
 - nouvelles formes d'habitat
- désurbanisation de certaines zones (élargissement des zones inondables)
- gestion des îlots de chaleur urbain
 - fragilisation des bâtis (retraits et gonflement des argiles, alternances sécheresse/inondation)
 - habitat énergivore (coût, confort)
- mal-adaptation du bâti si «black-out» électrique
- problème de salubrité des bâtiments pour concilier isolation et aération
- réduction des zones constructibles
- hausse du coût des constructions
- évolution des documents de planification

ES ACTIVITÉS

GE,

ourrage
disponibilité

'herbe

adaptées
es
ns

sylviculteurs
(cuits courts)

s

TOURISME

- risque de conflit d'usage de l'eau
- fermeture des voies navigables
- besoin de temps pour adapter la communication et trouver de nouveaux «produits» attirants
- demande accrue d'infrastructures
 - impact paysager
- villes et sites touristiques choisis pour leur fraîcheur (églises)
- recherche d'un tourisme fraîcheur

SYLVICULTURE

- impact sur la gestion des forêts
 - impact de l'agroforesterie sur les zones de production
- choix de nouvelles essences d'arbres
 - risque épizootiques accrus

ÉNERGIE

- impact sur la production hydroélectrique
 - forte hausse de la climatisation, des consommations électriques, notamment l'été
 - impact sur la disponibilité du bois (surconsommation)
- impact sur la production d'énergie électrique
 - place à faire aux nouvelles énergies (nouvelles solutions techniques)
 - séchage du bois facilité
 - impact sur les barrages

SIGLES CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET ORGANISMES ASSOCIÉS

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

AAH : Allocation adulte handicapé

Codir : Comité de direction

Copil : Comité de pilotage

Cotec : Comité technique

CT : Collectivités territoriales

CDCT : Conseil des citoyens à la transition

CDJC : Conseil des Jeunes citoyens

DA : Direction de l'autonomie

DAGA : Direction de l'administration générale et des achats

DAT : Délégation à l'attractivité des territoires

DCS : Direction de la culture et du sport

DCSS : Direction de la cohésion sociale et de la santé

DDT : Direction du développement territorial

DEJES : Direction de l'éducation, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur

DFP : Direction des finances et de la performance

DGA ADT : DGA de l'aménagement et du développement des territoires

DGA AR : DGA administration et ressources

DGA SCS : DGA des solidarités, de la culture et du sport

DGS : Directeur général des services

DPB : Direction du patrimoine bâti

DPE : Direction de la parentalité et de l'enfance

DPRM : Direction du patrimoine routier et des mobilités

DRH : Direction des ressources humaines

DSIN :

DSL : Direction du développement social local

MADEF : Maison départementale de l'enfance et de la famille

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PCH : Prestation de compensation du handicap

PMI : Protection maternelle et infantile

SAMS : Site d'Action Médico-Sociale

SIEEN : Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

SEM : Société d'économie mixte

SIGLES ETAT

ARS : Agence régionale de santé

DDT : Direction départementale des territoires

DGAL : Direction générale de l'alimentation

AUTRES SIGLES

ACC : Adaptation au changement climatique

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture de Proximité

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

APS : Avant-projet sommaire

AVP : Avant-projet

CAF : Caisse d'allocations familiales

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CPI : Contrat de projet individuel

CTEC : Contrat territoire eau et climat
DDT58 : Direction départementale des territoires - Nièvre
DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées
EP : Eaux pluviales
EPI : Equipement de protection individuelle
ENS : Espace naturel sensible
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES : gaz à effet de serre
GLV : Gaz naturel pour véhicules
Green-IT : Technologies de l'information vertes ou éco-tech
ITE : Isolation thermique par l'extérieur
LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. C'est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).
LIFE : Programme européen pour le climat et l'environnement
LIFE Natur'Adapt : Projet qui vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés européens. Il est coordonné par Réserves Naturelles de France (2018-2023).
MOOC : Massive Open Online Course
ONF : Office national des forêts
PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations
PRIC : Plan régional d'investissement dans les compétences
QVT : Qualité de vie au travail
Région BFC : Région Bourgogne-Franche-Comté
RD : Route départementale
RPS : Risques psycho-sociaux
RTT : Réduction du temps de travail
SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SCET : Société centrale pour l'équipement du territoire
SIG : Système d'information géographique
SPF : Santé publique France
SST : Santé et sécurité au travail
VNF : Voies navigables de France

[illegible]



Handwriting practice area with 30 horizontal dotted lines.



NIÈVRE
le département

